

h e g

**Patrimoine imprimé des Montagnes
neuchâtelaises au sein de la Bibliothèque de la
Ville de La Chaux-de-Fonds : état des lieux et
perspectives**

Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES

par :

Lucien GUILLERMIN

Conseiller au travail de Bachelor :

Michel GORIN, chargé d'enseignement HES

Carouge, le 13 juillet 2013

Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)

Filière Information documentaire

Déclaration

Ce travail de Bachelor est réalisé dans le cadre de l'examen final de la Haute école de gestion de Genève, en vue de l'obtention du titre Bachelor en sciences HES en information documentaire. L'étudiant accepte, le cas échéant, la clause de confidentialité. L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans le travail de Bachelor, sans préjuger de leur valeur, n'engage ni la responsabilité de l'auteur, ni celle du conseiller au travail de Bachelor, du juré et de la HEG.

« J'atteste avoir réalisé seul le présent travail, sans avoir utilisé des sources autres que celles citées dans la bibliographie. »

Fait à Carouge, le 13 juillet 2013

Lucien Guillermin

Remerciements

Mes plus vifs remerciements vont à toutes les personnes qui m'ont aidé à mener à bien le présent travail.

Monsieur Jacques-André Humair, Directeur de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et mandant de ce travail

Madame Sandrine Zaslowsky, collaboratrice scientifique au sein de l'institution mandante qui a supervisé le déroulement du présent travail

Monsieur Michel Gorin, chargé d'enseignement HES, conseiller pédagogique pour la réalisation de ce mandat

Le personnel de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, en particulier Mesdames Anita Froidevaux, Christine Prêtre, Nicole Matthey, Clara Gregori et Messieurs Hubert Cortat, Gérard Donzé, Carlos Lopez

Madame Sylvie Béguelin, Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, précédemment Responsable du Département des Fonds spéciaux de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mesdames Silvia Zehnder-Jörg, Monique Dorthe et Monsieur Henri Défago, Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg

Monsieur Etienne Burgy, Bibliothèque de Genève

Madame Brigitte Steudler, Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne

Monsieur Pierre-Yves Tissot, Bibliothèque de la Ville du Locle

Mesdames Marie Reginelli et Marie-Claire Henry et Monsieur Tony Cameroni, Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel

Résumé

Chargée de l'acquisition et de la conservation du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds souhaite identifier et faire évoluer les modes de gestion interne de ce patrimoine. Cela doit notamment permettre, à terme, une meilleure coordination sur le plan cantonal.

Table des matières

Déclaration	i
Remerciements	ii
Résumé	iii
Table des matières	iv
Liste des figures	viii
1. Introduction	1
2. Méthodologie retenue	3
3. Etat de l’art	5
3.1 Patrimoine et bibliothèques	5
3.2 Fonds local	6
3.2.1 Tentative de définition.....	6
3.2.2 Acquisition	8
3.2.3 Politique documentaire	10
3.2.4 Typologie documentaire	12
3.2.5 Référencement et ordonnancement	13
3.2.6 Mise en valeur et communication	14
4. Contexte cantonal	17
4.1 Dépôt imprimeurs	17
4.2 Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel	20
4.2.1 Critères de sélection	21
4.2.2 Fonds d’imprimés neuchâtelois	22
4.2.3 Mise en valeur et publics	25
4.2.4 Patrimoine numérique.....	26
4.3 Bibliothèque de la Ville du Locle	26
4.3.1 Types de documents collectés	27

4.3.2	Critères de sélection	27
4.3.3	Acquisitions.....	28
4.3.4	Catalogage et description	28
4.3.5	Conservation.....	28
4.3.6	Mise en valeur et publics	29
5.	Présentation de l'institution mandante : Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds	30
5.1	Historique.....	30
5.2	Patrimoine imprimé : bases légales et réglementaires	32
5.3	Présentation des services	33
5.3.1	Fonds spéciaux, archives privées et salle de lecture	33
5.3.2	Département audiovisuel.....	34
5.3.3	Réserve neuchâteloise	35
5.3.4	De la documentation neuchâteloise au patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises	35
6.	Etat des lieux au sein de la BVCF	37
6.1	Réserve neuchâteloise	37
6.1.1	Identification.....	38
6.1.2	Critères de sélection	38
6.1.3	Typologies de documents.....	40
6.1.4	Modes d'acquisition	40
6.1.5	Traitement.....	41
6.1.6	Conservation.....	42
6.1.7	Mise en valeur	43
6.1.8	Publics	43
6.1.9	Numérisation.....	44
6.1.10	Documentation neuchâteloise	44

6.2 Périodiques	45
6.2.1 Modes d'acquisition	45
6.2.2 Conservation partagée	46
6.2.3 Conservation au sein de la BVCF.....	47
6.2.4 Périodiques électroniques	47
6.2.5 Mise en valeur	48
6.2.6 Numérisation.....	48
6.3 Affiches	49
6.3.1 Critères de sélection	49
6.3.2 Modes d'acquisition	49
6.3.3 Traitement.....	50
6.3.4 Conservation.....	50
6.3.5 Publics et mise en valeur.....	51
6.4 Vieux fonds	51
6.5 Brochures	52
6.6 Numérisation	53
6.6.1 Conservation et sécurité	54
7. Constats	55
7.1 Collecte et conservation du patrimoine imprimé et numérique dans le Canton de Neuchâtel	55
7.2 Etat des lieux au sein de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds	56
7.2.1 Fonds constitutifs du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâtelaises	56
7.2.2 Critères de sélection	57
7.2.3 Modes d'acquisition	57
7.2.4 Traitement.....	57
7.2.5 Conservation.....	58
7.2.6 Numérisation.....	58

8. Recommandations.....	60
8.1 Patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises : proposition de définition et critères d'inclusion	60
8.1.1 Auteur personne physique.....	60
8.1.2 Auteur collectivité.....	61
8.1.3 Sujet.....	61
8.1.4 Editeur	61
8.1.5 Imprimeur.....	61
8.2 Acquisition, traitement et conservation.....	61
8.2.1 Révision de la chaîne d'acquisition et de traitement.....	61
8.2.2 Recommandations par typologie documentaire	62
8.2.3 Rétrocatalogage des fonds.....	75
8.2.4 Mise en valeur	76
8.2.5 Numérisation.....	77
8.2.6 Patrimoine numérique.....	78
8.2.7 Intégration de la Réserve au Département des Fonds spéciaux.....	79
9. Conclusion	80
10. Bibliographie.....	82
Annexe 1 : Convention patrimoine imprimé neuchâtelois	85
Annexe 2 : Directives pratiques.....	86
Annexe 3 : Politique de conservation des périodiques neuchâtelois.....	90
Annexe 4 : Politique d'acceptation des dons de périodiques	92

Liste des figures

Figure 1 : Districts du Canton de Neuchâtel	18
Figure 2 : Organigramme simplifié de la BVCF	33

1. Introduction

La mission d'acquisition, de conservation et de mise en valeur du patrimoine imprimé neuchâtelois remplie par la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds (BVCF) se trouve à l'origine du présent travail. Découlant, en matière de conservation du patrimoine, d'une scission géographique du canton de Neuchâtel en deux aires de compétences, elle est assurée conjointement avec la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN). Ce sont ces deux institutions qui, par voie de convention, reçoivent les documents réunis dans le cadre de la collecte d'imprimés réalisée dans les imprimeries du canton. Cette source d'acquisitions nécessite toutefois d'être complétée, ne couvrant pas le champ patrimonial dans son ensemble. En outre, elle remplit aujourd'hui son rôle de manière aléatoire.

Notre mandat s'intéresse à ce patrimoine dans son ensemble. Il vise tout d'abord à l'identifier parmi les fonds conservés au sein de l'institution et à en définir les contours avec plus de précision. Les modes de gestion appliqués par les différents services qui en ont la charge doivent ensuite faire l'objet d'une analyse. La meilleure connaissance de ce champ patrimonial doit finalement permettre de se prononcer sur les actions à entreprendre pour que cette mission puisse être remplie de manière optimale.

La première des étapes du travail a consisté en la réalisation d'un état de l'art qui nous a permis d'identifier les caractéristiques propres aux fonds locaux et à leurs modes de gestion. Celle-ci a consisté en une revue de la littérature professionnelle s'intéressant à ce sujet, ainsi qu'en plusieurs entrevues menées en Suisse romande avec des professionnels. Nous nous sommes ensuite intéressés au contexte cantonal neuchâtelois en menant plusieurs entrevues permettant de mettre en lumière les pratiques de deux institutions.

Ces recherches menées à l'extérieur de l'institution mandante nous ont permis d'appréhender au mieux le contexte dans lequel s'inscrit cette mission de collecte du patrimoine imprimé. Elles ont été suivies d'une analyse détaillée des modes d'acquisition, de traitement, de conservation et de mise en valeur du patrimoine imprimé au sein même de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds. La confrontation des constats découlant de cette analyse avec les pratiques évoquées dans l'état de l'art nous a permis de formuler des recommandations. Enfin, nous basant sur ces différentes phases d'analyse, nous avons proposé des

recommandations en vue de l'intégration du Fonds des imprimés des Montagnes neuchâteloises au Département des Fonds spéciaux.

2. Méthodologie retenue

Le présent travail s'est appuyé sur une méthodologie esquissée dans le cahier des charges préalablement formalisé. Réalisé après qu'une première phase exploratoire a permis de préciser les attentes de l'institution, celui-ci a permis de cerner les phases principales de travail.

La première d'entre elles, alors scindée en deux parties réalisées en parallèle, a été de constituer un état de l'art. Nous avons d'une part procédé à une revue de la littérature aussi large que possible se basant sur des sources diverses (ouvrages, articles de périodiques professionnels, travaux académiques ou encore bases de données). D'autre part, nous avons rencontré différentes personnes ressources en la matière au sein d'institutions romandes. Nous nous sommes ainsi entretenu avec les responsables du patrimoine local des bibliothèques cantonales et universitaires des cantons de Vaud et de Fribourg et de la Bibliothèque de Genève. Certaines institutions ont été, faute de temps, contactées par messagerie électronique. Ces différentes sources ont constitué un tour d'horizon relativement large des pratiques actuelles, tant en Suisse romande qu'ailleurs, en matière de collecte, de traitement et de mise en valeur des fonds locaux.

Suite à cette première série d'entrevues, nous avons tenu à rencontrer également les personnes en charge du patrimoine imprimé dans les institutions neuchâteloises. Bien que le présent mandat vise principalement un état des lieux interne, ces échanges nous ont semblé essentiels. Ils devaient en effet permettre de répondre à plusieurs interrogations qui concernaient directement notre travail ainsi qu'à la formulation de recommandations qui doivent s'inscrire dans le contexte cantonal.

La seconde phase de ce travail a consisté en la réalisation de l'état des lieux des pratiques de collecte, traitement, conservation et mise en valeur du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises au sein de la BVCF. Celui-ci nous a également permis d'interroger la notion de documentation neuchâteloise initialement retenue dans le cadre de ce travail.

Après identification des fonds que nous souhaitons prendre en considération sur la base de la terminologie retenue, plusieurs entrevues ont eu lieu. Celles-ci devaient nous permettre d'identifier et de décrire les modes et processus d'acquisition, de traitement, de conservation et de mise en valeur. Certaines nous ont permis d'évoquer

des ensembles documentaires constitués uniquement de patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises¹. D'autres ont été l'occasion de traiter de documents constitutifs de ce patrimoine mais se trouvant dans des fonds non restrictifs en terme de territorialité². Enfin, nous avons mené des entretiens visant à obtenir des précisions sur certains modes de traitement, principalement la numérisation.

Certains des fonds ou des typologies de documents évoqués lors de ces entrevues ont nécessité une analyse plus approfondie. Au vu du peu de temps à disposition, nous n'avons toutefois pas été en mesure de réaliser des recensements exhaustifs. Dans le cas de fonds catalogués dans leur ensemble, nous avons utilisé les possibilités d'interrogation offertes par les catalogues. Lorsque des fonds n'étaient catalogués que de manière partielle, nous avons procédé à des sondages nous permettant d'avoir un aperçu suffisant de leurs contenus pour nourrir nos réflexions.

Finalement, nous avons procédé à la formalisation et à la documentation des recommandations qui sont pour la plupart le fruit d'une confrontation de l'état des lieux aux pratiques identifiées dans d'autres institutions ainsi qu'à la littérature professionnelle. Certaines d'entre elles sont également le résultat des échanges très propices qui ont eu lieu avec plusieurs professionnels de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

¹ Réserve neuchâteloise

² Vieux fonds, brochures, Fonds spéciaux

3. Etat de l'art

3.1 Patrimoine et bibliothèques

La Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds aime à rappeler son statut patrimonial bien souvent relégué au second plan. Le travail qui suit s'intéressant à une partie non négligeable de ce patrimoine, il semble essentiel de tenter de définir cette notion sous un angle bibliothéconomique.

La dimension patrimoniale que peut avoir une bibliothèque en tant qu'institution culturelle résulte principalement des fondements statutaires qui régissent ses activités et de la nature des collections qu'elle conserve. Elle peut aussi découler de l'histoire de la constitution des fonds de l'institution qui, par des donations ou des acquisitions, peut se trouver en possession d'ensembles de documents dits patrimoniaux. Cette notion de document patrimonial n'a toutefois pas toujours été employée ou l'a été de manière plus restrictive qu'aujourd'hui.

Une distinction a été faite de longue date entre les fonds destinés à la lecture publique et ceux qui, par leur intérêt historique, par leur ancienneté ou leur préciosité, devaient être conservés sans que le public y ait accès librement. L'usage de la notion de patrimoine pour qualifier ces fonds est toutefois relativement récent puisqu'il remonte selon Sylvie Le Ray (1997, p. 43) aux années 80. Pour accéder à ce statut de document ou de fonds patrimonial, le critère d'ancienneté, parfois complété par des jugements de préciosité et de valeur, a été couramment utilisé. Or, comme le précisent les ouvrages écrits ces quinze dernières années sur la thématique du patrimoine en bibliothèques (Notamment Mouren, 2007, p. 26), une sensible évolution a eu lieu dans cette notion de fonds patrimonial. La pratique d'une collecte de documents contemporains en vue d'une conservation à long terme entraîne en effet un nécessaire élargissement des critères d'attribution du statut patrimonial : « Les documents patrimoniaux, ce sont ceux que l'on conserve ou que l'on [acquiert] dans l'objectif d'une conservation à long terme » (Mouren, 2007, p. 27). Il est également essentiel de relever la diversité des supports propres aux fonds patrimoniaux. Celle-ci est rappelée par André-Pierre Syren (2007, p.220) :

« Aux monographies imprimées, audiovisuelles ou numériques s'ajoutent les périodiques et, souvent de nombreuses « sources » que l'on propose rarement au prêt ou même à la consultation : plaquettes, photos et estampes, affiches, étiquettes, cartes postales, [...]. Il s'agit de garder, aux limites des archives, une

trace de la micro histoire, en tout cas d'une histoire dont on pourrait dire, comme de certains auteurs, qu'elle est « injustement méconnue ».»

Au-delà de la diversité des supports composant les fonds patrimoniaux, une distinction est souvent faite entre les différents ensembles conservés dans une institution, en fonction du niveau d'importance qu'ils revêtent. Alors que certains ensembles documentaires représentent un fort intérêt à une échelle nationale voir internationale, d'autres auront une portée plus limitée. C'est le cas notamment des fonds locaux ou régionaux qui vont nous intéresser dans ce travail portant sur le cas particulier de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

La conservation des fonds patrimoniaux et l'acquisition de documents contemporains ou anciens en vue de les alimenter sont dans la plupart des cas stipulées dans les textes de lois, conventions et réglementations qui précisent les rôles et missions des institutions. C'est dès les années 80, avec l'extension du champ patrimonial aux collections d'ouvrages, que les textes encadrant les activités des bibliothèques ont commencé à contenir cette nouvelle terminologie. Les procédures d'acquisition, de conservation et de mise à disposition sont, dans de nombreuses institutions, fixées dans des politiques spécifiques. Celles-ci peuvent encadrer l'ensemble des documents de nature patrimoniale ou uniquement des fonds spécifiques tels que les fonds locaux.

3.2 Fonds local

3.2.1 Tentative de définition

Rares sont les écrits dans lesquels les auteurs se risquent à proposer une définition universelle des notions de fonds locaux et régionaux, et pour cause. La grande diversité de leurs contenus et modes de gestion expliquent la difficulté rencontrée lorsque l'on cherche à trouver des traits communs à plusieurs fonds locaux ou régionaux. Ils divergent également d'autres types de fonds présents en bibliothèques car ils s'intéressent à la fois au passé, au présent et au futur. En effet, leur alimentation constante vise à constituer un ensemble documentaire de référence pour toute personne intéressée par un sujet en lien avec l'histoire d'une localité ou d'une région donnée. Les fonds ainsi réunis au fil du temps, par leur unicité, leur histoire et la diversité de leurs contenus, sont un point d'ancrage, ou plus encore d'« enracinement de la bibliothèque dans la ville et le terroir qui l'entoure » (Hauchecorne, 1982, p.25).

Comme nous le verrons plus loin, ce travail de suivi de la production courante est une condition sine qua non lorsque l'on tend à l'exhaustivité et ce principalement pour ce qui est de la littérature grise.

Une caractéristique est toutefois commune aux différents fonds régionaux ou locaux, celle de la délimitation géographique. Chaque fonds désigné comme régional ou local est composé de documents ayant pour trait commun d'avoir un lien avec une localité ou une région. C'est également cette limitation géographique qui différencie le fonds local du fonds régional. La diversité des notions utilisées dans la littérature professionnelle pour désigner ce type de fonds démontre également que des aires géographiques très diverses peuvent être concernées par ce travail de réunion : local, régional, départemental, provincial. Ces dénominations couvrent toutefois principalement les réalités géopolitiques françaises et ne sont de fait pour la plupart pas utilisées en Suisse où sont généralement retenues les dimensions nationales et cantonales. Cette différence de terminologie n'est pas non plus étrangère à l'absence de dépôt légal à une échelle nationale en Suisse ni même cantonale dans le cas de Neuchâtel à la différence des cantons de Vaud, Genève et Fribourg. Cet état de fait explique aussi que les institutions, généralement chargées par leur canton de constituer un fonds local, utilisent des appellations variables reflétant ainsi la diversité des réalités présentes en Suisse.

Il est également essentiel de souligner que cette notion de fonds local, qui sous-tend l'existence d'un seul et unique fonds regroupant toute la documentation locale collectée par l'institution, ne couvre pas l'ensemble des réalités et ce notamment dans le cas de la Suisse. Il est courant que les documents locaux soient réunis dans différents fonds en fonction de l'histoire de l'institution, de la présence ou non de dépôt légal ou encore selon les types de supports concernés. Ainsi on pourra retrouver dans un fonds d'affiches des placards régionaux réunis entre eux ou non.

Après cet aperçu des principales caractéristiques des fonds concernant un territoire et des terminologies s'y rattachant, et par volonté de simplification, nous utiliserons la notion de fonds local pour regrouper les diverses réalités existantes. Nous regroupons sous ce terme tous les ensembles documentaires constitués dans le but de regrouper la production documentaire d'une aire géographique donnée dans laquelle se trouve l'institution qui collecte ces documents.

3.2.2 Acquisition

Les rares ouvrages qui traitent de la question des fonds locaux n'évoquent que peu les processus d'acquisition des documents. La diversité des pratiques, des contextes ou encore l'évidence que représente l'acquisition par dépôt légal, en France notamment, en sont peut être les explications. On notera également qu'acquisitions et fonds patrimoniaux ne vont pas si simplement de pair, le fonds local étant un cas particulier puisque constamment alimenté au contraire d'autres fonds patrimoniaux souvent fermés.

L'acquisition de documents visant à alimenter les fonds locaux pose également la question du degré d'exhaustivité. Bien souvent, comme c'est le cas à la Bibliothèque de Genève (BGE), les institutions tendent à récolter le plus largement possible la documentation produite dans la région ou qui en traite. Il arrive cependant parfois que plusieurs institutions couvrent une même partie de territoire. Dans une telle situation, les écrits professionnels (notamment Syren, 1995, p. 3 et Jocteur-Montrozier, 1997, p. 357) s'accordent sur la nécessité de mener une analyse détaillée des pratiques de chacune des institutions en présence et de mettre en place une dynamique de concertation soutenue et suivie pour parvenir ensemble à l'exhaustivité, si celle-ci est visée. L'institution d'un dépôt légal visant à rendre obligatoire le dépôt d'un nombre défini d'exemplaires de chaque nouveau titre édité ou imprimé sur le territoire couvert ou par un auteur y habitant ne permet pas non plus de garantir l'exhaustivité. Bien que le dépôt légal offre la possibilité, dans la plupart des cas, d'acquérir une quantité non négligeable de documents et constitue souvent le cœur ou la seule source d'alimentation de fonds donnés, il nécessite un investissement en ressources humaines et financières assez important. Un travail de contrôle du respect de la réglementation et de rappel à l'ordre quand ça n'est pas le cas, doit en effet être mené. Les bibliothèques dépositaires sont de ce fait contraintes à mener un travail de repérage des ouvrages bien qu'un dépôt légal soit en place.

Les documents acquis au travers d'un dépôt légal auteur ou éditeur sont généralement des monographies et ne reflètent pas la diversité des documents produits sur le territoire. En revanche, lorsqu'il y a dépôt imprimeur, ce ne sont pas uniquement des monographies qui sont acquises mais également des éphémérides ou des brochures par exemple. Un tel dépôt semble toutefois devoir s'adapter à l'évolution de l'imprimerie. Les chiffres laissent apparaître une tendance à la diminution du nombre d'imprimés qui, selon nous, peut être rattachée aux offres plus avantageuses offertes

ailleurs pour les travaux d'impression, à la généralisation de la présence d'imprimantes dans les ménages et enfin à l'usage grandissant du numérique comme canal de diffusion qu'il s'agisse de littérature, d'ouvrages documentaires ou encore de littérature grise. C'est le cas dans le canton de Neuchâtel notamment où, entre 2001 et 2008, un quart des emplois dans le secteur de l'imprimerie ont disparu (OFS, 2013). Enfin, on relèvera que cette forme de dépôt couvre uniquement ce qui est imprimé localement. Un travail de recherche d'ouvrages non imprimés sur le territoire couvert est de ce fait nécessaire.

Outre l'achat et le dépôt légal, les dons représentent également une source importante pour l'alimentation courante des fonds locaux et permettent en outre d'acquérir des ouvrages plus anciens non présents dans le fonds ou qu'il serait bon d'avoir en plusieurs exemplaires. La mise en place d'une politique claire d'encouragement des dons précisant les types de documents qui peuvent intéresser l'institution semble à ce titre d'une grande importance.

Peu présents dans les lignes qui précèdent, les documents numériques peinent à trouver leur place dans les fonds locaux. Bien que les critères auteur, sujet et éditeur puissent selon nous être transposés aux réalités numériques, les difficultés de traitement de ce type de documents semblent freiner une généralisation de leur collecte. Nous reviendrons sur cette dimension qu'il est aujourd'hui essentiel de prendre en considération si l'on veut constituer le patrimoine de demain.

3.2.2.1 Critères de sélection

3.2.2.1.1 Délimitation géographique

Il convient, avant tout autre critère, de se pencher sur la délimitation géographique essentielle à toute constitution d'un fonds local. La délimitation géographique arrêtée se voit complétée par trois autres critères : le sujet, l'auteur ou encore l'éditeur/imprimeur.

3.2.2.1.2 Sujet

Le critère sujet, tout comme celui d'auteur, amènent à l'acquisition d'ouvrages pouvant être édités ou imprimés hors du cadre géographique arrêté. Ils entraînent également l'acquisition d'ouvrages dont une partie seulement traite de l'aire géographique couverte ou est écrite par un auteur local.

Il arrive également que des documents ne traitant pas directement de la zone géographique définie soient acquis : un changement de frontières peut amener une institution à acquérir des ouvrages qui proviennent ou ont pour sujet un lieu limitrophe qui faisait précédemment partie du découpage administratif intéressant l'institution. C'est par exemple le cas à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg qui acquiert parfois des ouvrages sur Château-d'Oex qui a appartenu au comté de Gruyère.

3.2.2.1.3 Auteur

Contrairement au critère de sujet qui semble aisé à définir, le critère auteur est plus problématique. Qu'est-ce qu'un auteur local ? Une telle question peut trouver sa réponse par le biais d'une évaluation du nombre d'années passées dans la localité. C'est le cas à Fribourg où un des critères pour être considéré comme un auteur local est d'avoir effectué au moins sa scolarité obligatoire et les années de maturité gymnasiale dans le canton. Dans d'autres cas, c'est la notoriété de l'auteur, accompagnée d'un certain nombre d'années de vie dans la localité, qui peuvent mener à une collecte systématique. Les combinaisons de critères appliquées dans les institutions sont relativement variées et souvent peu, voire pas, formalisées. Toutefois, certaines institutions, comme la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, ont produit un document cadre recensant les différents cas de figures possibles (Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, 23 octobre 2008).

En plus des monographies, il est essentiel de prendre en considération les très nombreux documents produits par des collectivités : milieux associatifs, monde culturel, entreprises, institutions publiques, etc.

3.2.2.1.4 Editeur / imprimeur

Enfin, les fonds locaux sont également composés d'ouvrages édités par des éditeurs locaux ou imprimés sur le territoire couvert. Tous les documents qui entrent dans un fonds local ne sont toutefois pas forcément édités par un éditeur local et peuvent être publiés par l'auteur lui-même, c'est le cas d'ouvrages qui composent la littérature grise présente dans les fonds locaux. Il en est de même du critère d'imprimeur.

3.2.3 Politique documentaire

Le fonds local, en permanent développement, bénéficiera grandement de la réalisation d'une politique documentaire qui couvre tant la phase d'acquisition que celles qui suivent. La rédaction d'un tel document comporte plusieurs avantages : les décisions

ne sont plus personnelles, elles ont une base formelle ; il est plus aisé de décliner des dons qui n'entrent pas dans le champ documentaire couvert ; l'explication des acquisitions aux autorités de tutelle est facilitée ; une meilleure continuité est possible lors de changements de personnel³.

La réalisation d'une politique paraît d'autant plus essentielle dans le cas des fonds locaux qu'elle permet de fixer avec précision l'aire géographique couverte par l'institution, ainsi que les supports d'information collectés, ce qui facilitera assurément le travail en réseau.

De nombreux ouvrages, notamment *Conduire une politique documentaire* (Calenge, 1999), proposent, non pas des guides pour la constitution d'une politique documentaire, type clé en main, mais une méthodologie pour y parvenir. Cette approche s'explique par la diversité des collections, des publics ou encore des contextes qui sont trois éléments centraux de toute politique documentaire. Plus proches de nos préoccupations, quelques documents cadres sont axés spécifiquement sur les fonds locaux et appliqués au sein d'institutions anglo-saxonnes principalement. Les politiques développées par certaines institutions suisses, telle que la Médiathèque Valais, sont de précieux exemples, ancrés dans un contexte plus proche de celui de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Nous ne chercherons donc pas ici à relever les éléments centraux d'une politique documentaire généraliste, mais préciserons plutôt certains des aspects essentiels des fonds locaux qui peuvent être encadrés par un tel document.

Il semble particulièrement opportun dans le cas du fonds local de débiter toute politique documentaire par un chapitre introductif rappelant les fondements statutaires de l'entreprise.

Une fois ces éléments rappelés, les grandes lignes des principes de sélection des ouvrages peuvent être précisées. Comme nous l'avons explicité dans un précédent chapitre, les critères de sélection des documents pour le fonds local sont généralement les suivants : sujet local, auteur local, éditeur ou producteur local ou encore imprimeur

³ Librement traduit de *Creating a Collection Development Policy for Local Historical records in Public Libraries* (Wisconsin Historical Records Advisory Board, Wisconsin Association of Public Librarians, 1998)

local. La définition du sens que portent ces critères pour l'institution rédactrice permet une harmonisation des pratiques de sélection.

Dans son *Plan de développement et de conservation des collections*, la Médiathèque Valais (1^{er} mai 2008) expose ses « Lignes directrices spécifiques par support ». Une telle présentation permet d'exposer pour la plupart des supports les critères de sélection avec précision, mais également de détailler les modes d'acquisition, de traitement et de conservation qui leurs sont propres. Tout comme pour la sélection, ces trois autres étapes essentielles gagnent assurément à être attachées à des types de documents en raison de la grande diversité des pratiques. On ne procédera en effet pas de la même manière pour des affiches que pour des revues par exemple. Il nous semble toutefois opportun ici d'apporter une précision de taille, celle des modalités de communication au public qu'il semble utile également de lier aux différents supports pour des raisons de praticité et de conservation principalement.

3.2.4 Typologie documentaire

Comme nous l'avons déjà mentionné, les fonds locaux regroupent généralement une très grande variété de supports d'informations. On ne peut en effet prétendre constituer ou alimenter un fonds local sans qu'une attention toute particulière soit portée au fait qu'« un document, si modeste, si éphémère, si varié dans sa présentation soit-il, y a sa place du moment qu'il est significatif d'une activité, d'un pan de mémoire ». (Jocteur-Montrozier, 1997, p.358).

Cette diversité de typologies documentaires se vérifie principalement lorsque les fonds ne sont pas constitués uniquement d'une forme de dépôt arrêtée (auteur, éditeur, imprimeur).

Le dépôt légal, quelle que soit sa forme, est généralement complété par des acquisitions. Celles-ci sont essentielles si l'on tend à appliquer le critère de sujet qui induit l'acquisition d'ouvrages écrits, édités ou imprimés hors de la zone géographique couverte. L'identification de documents qui n'entrent pas dans les collections par voie de dépôt légal concerne également la littérature grise. C'est notamment le cas des éphémères qui forment une part non négligeable de la matière essentielle à toute recherche approfondie sur une localité puisque c'est « à ce niveau là que se saisit la vie locale » (Hauchecorne, 1982). Ce qui caractérise un éphéméria: document d'importance matérielle peu conséquente, support de qualité souvent moindre, résulte généralement d'une impression, caractère éphémère de l'information qu'il porte, diffusé

par des canaux particuliers⁴. Une fois sa fonction éphémère remplie, il est généralement détruit. Ainsi, par exemple, le programme d'un festival n'a pas vocation à être conservé. Pour cette raison et de par le fort lien que ces imprimés entretiennent généralement avec une région donnée, une sauvegarde est essentielle.

Outre les ouvrages édités et les éphémères, on notera également l'essentielle conservation et mise en valeur de la presse locale, riche en informations ponctuelles.

De nombreux autres types de documents, au-delà de l'imprimé, permettent également de retracer l'histoire locale. C'est principalement le cas de l'audiovisuel qui est généralement conservé de manière séparée en raison notamment des conditions de conservation spécifiques qu'il faut garantir ou encore des appareillages et compétences nécessaires à son exploitation.

Comme le rappelle Jocteur-Montrozier (1997, p.359), « peut-être plus que dans d'autres fonds, l'image dans le fonds local est investie d'une valeur documentaire ». Qu'il s'agisse de cartes postales, de gravures ou encore d'ouvrages à la riche iconographie, il est essentiel de conserver la documentation iconographique au sein d'un fonds local.

Outre les documents analogiques, il est essentiel d'évoquer les documents numériques qui occupent une place de plus en plus importante dans la constitution du patrimoine local. En effet, le nombre de documents nés digitaux va depuis plusieurs années en grandissant. Cet état de fait contraint aujourd'hui les institutions à prendre en considération cet important pan de la diffusion d'informations qu'il s'agisse par exemple de publications académiques, de e-books ou encore de sites web.

Chacun de ces types de documents nécessite des modes d'acquisition, de description ou encore de mise en valeur propres. Ces différentes étapes de traitement et de mise à disposition seront naturellement réalisées en prenant en considération l'unicité du fonds et sa nécessaire conservation à long terme.

3.2.5 Référencement et ordonnancement

Le traitement des fonds locaux, et notamment la description à l'aide des outils informatisés en place dans les institutions, revêt une importance toute particulière en raison de leur unicité. Il semble en effet opportun d'en réaliser une description

⁴ Caractéristiques inspirées de Mennessier (2005, pp. 11-12)

systematique et relativement fine permettant les recherches pointues et spécifiques. Une telle approche a couramment été de mise avant même la généralisation des catalogues informatisés comme nous le rappelle François Hauchecorne (1982) « Comment sera assurée cette exploitation spécialement poussée qu'exige le fonds local et régional ? On y parviendra par la multiplication des entrées et des fichiers, facilitant par la-même l'accès à la documentation. »

Ainsi, de catalogues sur fiches très complets lorsqu'il s'agissait de décrire les fonds locaux, on est passé à un catalogage informatisé relativement fin. Les entrées déjà préconisées par François Hauchecorne (notamment matières, imprimeurs, éditeurs, vedette lieu) sont renseignées avec précision dans les systèmes informatisés. Ce travail permet de croiser les critères de recherche en utilisant simultanément diverses entrées.

A cette description titre par titre vient généralement s'ajouter le dépouillement de périodiques et d'ouvrages. Un tel traitement revêt toute son importance pour les fonds locaux en permettant un signalement de parties d'ouvrages ou d'articles qui, sans ce dépouillement, sont passés sous silence.

Le travail de description traité dans les lignes qui précèdent s'intéresse principalement aux livres ainsi qu'aux périodiques. Les autres types de documents présents dans les fonds locaux nécessitent des formes de description propres. On veillera à garantir pour chacun d'eux un niveau de traitement relativement fin.

Une description à la pièce ne doit toutefois pas être la règle pour tous les types de documents. C'est le cas principalement des éphémères pour lesquels une énergie bien trop importante devrait être déployée et ce d'autant plus que la recherche n'en serait pas nécessairement facilitée. On préférera réaliser des notices qui décrivent des dossiers constitués physiquement au sein des institutions et regroupant des publications par thématiques ou collectivités auteurs.

3.2.6 Mise en valeur et communication

La grande diversité des documents qui composent les fonds locaux empêche une mise à disposition uniforme. Les pratiques doivent tout d'abord être adaptées aux supports. Prenons l'exemple de l'affiche. Les formats multiples ou encore l'état de conservation nécessitent que lors de chaque demande la personne en charge du fonds évalue le cas particulier. Un tel processus n'est toutefois pas réservé aux affiches, cette

évaluation préalable semble nécessaire au vu de la diversité des cas de figure, en termes d'état de conservation, de formats ou encore de risques encourus par les documents lors d'une consultation.

Des éléments extérieurs viennent s'ajouter aux seules caractéristiques physiques du document. On prendra notamment en considération le nombre d'exemplaires en possession de l'institution ou encore l'existence de reproductions permettant à l'utilisateur de travailler sur des copies, plutôt que sur les originaux.

La qualité aujourd'hui offerte par les techniques de numérisation permet de répondre à la plupart des demandes de consultation, pour autant que le document soit numérisé.

Dans certains cas particuliers, la consultation d'une version numérisée du document original n'est pas suffisante. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un travail doit être réalisé sur le papier employé ou encore sur les filigranes. On relèvera également que « Le traitement documentaire, au-delà de la mise en ligne brute des textes, consiste en un travail approfondi sur la collection [...] et l'ensemble de la plateforme est dédiée à l'insérer dans un web en devenir, défini comme « *collaboratif* » et « *sémantique* », et où les bibliothèques « *auront un rôle à jouer* » ». (Brun-Picard, Lallich-Boidin, 2011, p.6) Il est par exemple aujourd'hui envisageable de réunir des types de documents très variés dans un seul et unique portail thématique. Les collections locales, ou en tout cas des parties de celles-ci, qui étaient auparavant séparées par supports en raison notamment des problématiques de stockage et de conservation peuvent désormais se voir réunies. Toutefois, bien que les accès aux documents semblent augmenter après un projet de numérisation comme cela a été le cas pour la collection d'affiches de la BVCF, il semble bon d'éviter de s'inscrire dans une vision qui voudrait qu'il y ait une « forme d'automatisme qui existerait entre disponibilité du matériel et usages de celui-ci ». (Albanel, 2009, citée dans Brun-Picard, Lallich-Boidin, 2011, p. 2). Un autre aspect qu'il est essentiel de garder à l'esprit lors de tout projet de numérisation est le risque encouru de voir un pan de la collection passer dans l'ombre. Il est en effet courant de pratiquer la sélectivité dans les projets de numérisation qui va permettre une forte mise en valeur de certains documents tandis que les fonds non numérisés risquent fortement de ne plus être pris en considération par les usagers lors de leurs recherches. Un lien suffisant entre les différentes plateformes de recherche et de mise à disposition des documents numérisés permettra toutefois de limiter cet effet. Enfin, on veillera particulièrement au respect des droits d'auteurs lors de la planification de la

numérisation en raison de la nature du fonds local qui contient de nombreux documents encore protégés.

La mise à disposition des documents en fonction du nombre d'exemplaires revêt une importance toute particulière dans le cas des fonds locaux. Il est en effet courant, en tous cas récemment, qu'un second exemplaire de tout document entrant dans le fonds local soit acquis. Une telle pratique permet de dédier le premier volume, souvent celui qui est issu du dépôt légal, à la conservation pérenne tandis que l'autre est mis à disposition du public. Les institutions qui ont les moyens de procéder à ce dédoublement des collections peuvent offrir aux lecteurs un accès libre aux documents récents qui entrent dans le champ d'acquisition du fonds local. La réalisation d'un espace de documentation locale en salle de consultation dans lequel sont réunis les documents de référence sur la région permet, d'une part, de les mettre en valeur et, d'autre part, de proposer aux usagers des outils essentiels pour mener à bien bon nombre de recherches.

Un suivi régulier de l'adéquation des modes de mise à disposition des collections, que ce soit en salle de lecture ou sous forme numérique, aux besoins des usagers est essentiel. Il permettra d'adapter les services offerts en fonction de la demande et de satisfaire ainsi au mieux les personnes amenées à recourir aux services de l'institution.

Outre la mise à disposition de documents, il est également essentiel de mettre en valeur les fonds locaux par le biais d'expositions au sein de l'institution, hors de ses murs ou encore en ligne.

4. Contexte cantonal

La conservation du patrimoine imprimé neuchâtelois est principalement l'apanage de la BVCF et de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN). Cette partition du canton en deux aires géographiques découle de la signature d'une convention en 1987. L'accord entre l'Association suisse des arts graphiques (ASAG)⁵ et la Commission neuchâteloise des bibliothèques⁶ avait pour but de permettre, faute de dépôt légal, de garantir la collecte et la conservation du patrimoine imprimé neuchâtelois au moyen d'une forme de dépôt imprimeurs.

Bien que le présent travail vise prioritairement à proposer un état des lieux et des recommandations en matière de collecte, traitement et mise à disposition des imprimés des Montagnes neuchâteloises à la BVCF, nous avons jugé utile de nous intéresser aux pratiques de deux autres institutions du canton : la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel tout d'abord pour être en mesure de documenter sa pratique notamment en matière de récolte des imprimés, la Bibliothèque de la Ville du Locle ensuite avec pour objectif de définir si des imprimés neuchâtelois y sont conservés et collectés de manière systématique ou non. Une meilleure connaissance des méthodes de travail de ces institutions doit non seulement permettre de mettre en lumière les bonnes pratiques mais également d'évaluer dans quelle mesure les collectes effectuées se chevauchent ou non.

4.1 Dépôt imprimeurs

Les *Directives pratiques du 30 juin 1987 relatives à la conservation du patrimoine imprimé neuchâtelois* (Association suisse des arts graphiques, section neuchâteloise. Commission cantonale des bibliothèques, 1987) nous renseignent sur les visions initiales de cette forme de collecte. Non revues depuis leur entrée en vigueur, de nombreux aspects de ces directives pratiques ne sont aujourd'hui plus à jour. C'est le cas notamment pour le nom des bibliothécaires alors responsables de la récolte pour leurs institutions respectives.

⁵ Actuelle Viscom – Association suisse pour la communication visuelle

⁶ Dissoute en 1995

Les districts de Neuchâtel, de Boudry, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz sont placés sous la responsabilité de la BPUN alors que ceux du Locle et de La Chaux-de-Fonds le sont sous celle de la BVCF.

Figure 1 : Districts du Canton de Neuchâtel



(Source : <http://www.surface.ch/ne/map-district.htm>)

Le mode de ramassage est ensuite défini. Tant les dates de ramassage fixées que l'organisation des caissettes ont naturellement évolué au fil du temps comme nous le verrons dans les chapitres où nous nous attarderons sur les pratiques actuelles des institutions.

La nature des documents à conserver est enfin définie. On notera toutefois que certains de ces documents sont aujourd'hui souvent nés numériques nécessitant alors un travail de collecte du patrimoine numérique. Une seconde divergence avec les pratiques actuelles réside dans le fait que certains de ces documents ne sont pas ou plus collectés. Ainsi, par exemple, les invitations aux vernissages citées parmi les imprimés à conserver de façon complète ne sont pas collectées au sein de la BVCF si elles ne sont pas produites sous la forme d'affichettes ou d'affiches.

Documents à conserver⁷ :

Imprimés à conserver de façon complète

Livres

Brochures

Plaquettes pour jubilés et anniversaires

Bulletins périodiques

Programmes de manifestations locales

Cartes, plans, panoramas

Dépliants culturels et touristiques

Étiquettes de vin

Invitations aux vernissages

Imprimés à conserver de façon sélective

Imprimés publicitaires

- quand le volume de l'imprimé ou sa qualité graphique le justifie
- quand le produit est neuchâtelois

Affiches

- quand la matière ou l'artiste sont neuchâtelois ; quand le produit est neuchâtelois
- quand la qualité le justifie (affiches d'art, affiches de produits célèbres)
- affiches de manifestations sportives ou culturelles répétitives (matches, lotos, concerts, etc.) : seulement quelques spécimens par saison

Menus de restaurants

- un choix représentatif

⁷ *Conservation du patrimoine imprimé neuchâtelois : Directives pratiques du 30 juin 1987.* (Association suisse des arts graphiques, section neuchâteloise. Commission cantonale des bibliothèques, 1987)

Emballages

- pour des produits typiquement neuchâtelois
- pour des produits célèbres

Cartes postales

- quand le sujet est neuchâtelois

Imprimés à ne pas conserver

Papier à lettres

Cartes de visite

Faire-parts (sauf personnalités célèbres si la famille le permet)

Factures

Formulaires commerciaux

Titres de transport

Papiers-valeurs

4.2 Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel

Comme à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, le patrimoine imprimé neuchâtelois est présent dans de nombreux fonds de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN). Ce patrimoine est conservé dans quatre fonds principalement⁸.

Alors que certains modes de traitement ou procédures sont définis dans des documents cadres internes, d'autres ne font pas l'objet d'une telle formalisation. C'est le cas, par exemple, des monographies répondant à un ou plusieurs des critères prédéfinis⁹ qui sont systématiquement acquises à double depuis vingt ans. Les critères de sélection que nous exposons ci-après sont quant à eux décrits dans un document cadre.

⁸ Fonds Q, 7R, 6R et 7Ri

⁹ Auteur, sujet, éditeur, imprimeur

Une des sources d'acquisition repose sur la collecte des imprimés. Conformément à la convention de 1987, la BPUN est en charge de ce dépôt pour les districts du bas du canton : Val de Travers, Boudry, Val-de-Ruz et Neuchâtel.

Les imprimés ainsi collectés viennent pour la plupart alimenter le fonds 7Ri. Ils ne sont toutefois pas représentatifs de la production exhaustive de ces imprimeries. D'autres types d'acquisitions doivent venir compléter les collections d'imprimés. Il en va de même pour les documents imprimés hors de l'aire géographique définie qui, par l'éditeur, le sujet ou l'auteur ont un lien avec ces districts.

Les budgets dédiés à cette mission de collecte et de conservation du patrimoine imprimé n'apparaissent pas en tant que tels dans les rapports d'activité diffusés par l'institution. Nous relèverons toutefois que le budget global de l'institution, qui s'élève chaque année à un peu plus de 4 millions de francs (Ville de Neuchâtel, 20 février 2012), est financé à un tiers par l'Etat et deux tiers par la Ville de Neuchâtel.

4.2.1 Critères de sélection

Auteur

La notion d'auteur local nécessite généralement d'être définie de la manière la plus large possible afin de pouvoir faire face aux différents cas de figure existants. Confrontée à cette problématique et constatant que ce statut était attribué avec beaucoup de largeurs par le passé, la BPUN a arrêté que :

« De manière globale, sont considérés comme auteur-e-s neuchâtelois-e-s les personnes nées, ou domiciliées dans le canton ou y exerçant une activité depuis au moins 10 ans. Les personnes qui y séjournent moins de 10 ans ne doivent être suivies que pour leur production neuchâteloise stricto sensu. » (Reich, 2012, p.1)

Cette délimitation de la notion d'auteur neuchâtelois est assortie d'une énumération de cas de figure dans lesquels une acquisition doit être envisagée. Ainsi, la BPUN acquiert les ouvrages dans la langue originelle de l'auteur, les éventuelles rééditions ou tirages, les traductions dans les langues nationales ainsi que l'anglais et l'espagnol¹⁰, ainsi que les ouvrages dont un ou plusieurs co-auteurs seraient neuchâtelois.

¹⁰ Définies comme étant des *Langues proches*

Sujet

Tous les documents qui traitent « du canton de Neuchâtel, d'une région ou d'une localité neuchâtelois [sic] sont acquis d'office. Il faut toutefois que :

- Un tiers au moins de l'ouvrage se rapporte à un sujet neuchâtelois
- Qu'il s'agisse d'une édition commerciale
- Que le document comporte au moins 16p. » (Reich, 2012, p.2)

Il est précisé que, pour les documents qui ne sont pas mis en vente et qui comportent moins de 16 pages, c'est le responsable de la discipline qui est juge.

Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir plus d'informations sur l'application de l'aire géographique pour l'acquisition de monographies selon le critère sujet. La description proposée reflète toutefois le fait que le découpage fixé dans la convention de l'ASAG est appliqué de manière variable et selon des visions divergentes. L'interrogation du catalogue nous a permis de confirmer cet état de fait. Parmi les ouvrages identifiés au sein du fonds Q, on trouve, par exemple, des livres sur Le Corbusier¹¹.

Editeurs et imprimeurs

Les ouvrages publiés par les maisons d'édition actives dans le bas du canton sont acquis par la BPUN. La responsabilité de la BVCF pour le haut du canton est ici rappelée.

Enfin, nous relèverons que le critère imprimeur semble n'être couvert que par le biais du dépôt imprimeurs¹².

4.2.2 Fonds d'imprimés neuchâtelois

4.2.2.1 Fonds Q

Sont réunies au sein du fonds Q, les monographies qui répondent aux critères des neocomensia du bas du canton. Elles sont acquises par le dépôt imprimeur ainsi que par achats. Depuis une vingtaine d'années, tous les ouvrages qui entrent dans ce fonds sont systématiquement acquis en un second exemplaire empruntable par le public et conservé dans un fonds courant de l'institution.

¹¹ Notamment BPUN QM 30, BPUN QM 33

¹² Selon les critères d'intégration de documents au sein du fonds neuchâtelois synthétisés dans : *Reich, 2012, p.2*

4.2.2.2 Fonds 6R et 7R

Les fonds 6R et 7R sont majoritairement constitués de littérature grise, et plus spécifiquement d'éphéméras, du bas du canton¹³. Alors que sont réunis dans le fonds 6R les documents produits par diverses collectivités, le fonds 7R est lui classé par thèmes.

Différentes sources d'acquisitions viennent alimenter ces deux ensembles documentaires. Les associations actives dans l'aire géographique sont invitées à donner à la BPUN les imprimés qu'elles produisent dans le cadre de leurs activités. D'autres imprimés entrent dans ces fonds après avoir été récoltés par des employés de l'institution, c'est le cas notamment des documents politiques. Des dossiers votations et élections sont réalisés sur la base de ces collectes.

Le service de catalogage de la BPUN est lui en charge de la description des documents ainsi récoltés. Ces imprimés sont traités relativement finement en raison de leur importance. Ainsi, les rapports d'activité sont catalogués et bulletinés ce qui permet un suivi efficace de leur collecte.

Alors que les nouvelles entrées pour le fonds 6R sont systématiquement cataloguées dans RERO, un important travail de rétrocatalogage est en cours. Les dossiers de chacune des collectivités qui sont représentées dans ce fonds sont en train d'être décrits sous la forme de notices privées. Le code spécifique *nebpulg* est entré en zone 904 pour ce type de documents permettant de préciser qu'il s'agit de littérature grise. Les spécifications de types de neocomensia¹⁴ sont également renseignées en zone 904.

Une base de données réalisée sur Access¹⁵, toujours alimentée et disponible sur le site internet de la BPUN permet de faire des recherches dans le fonds 6R par mots-clés et collectivités. Les résultats contiennent le nom de la collectivité, le lieu de son implantation, les matières concernées ainsi que la cote.

¹³ Dont le sujet ou/et l'auteur sont neuchâtelois et dans une moindre mesure, par l'éditeur neoco, neaut, neimp, nedit, etc.

¹⁴ Voir : http://bpun.unine.ch/page.asp?sous_menu1=doss_neuch&sous_menu2=0 (consulté le 18 septembre 2013)

Figure 2 : Exemples de notices

MUSÉE D'HISTOIRE ET BEAUX-ARTS (NEUCHÂTEL)

Auteur Musée d'histoire et Beaux-Arts (Neuchâtel)
Matières Musée//Beaux-arts//Histoire//
Cote **6R 479**

MUSÉE DES BEAUX-ARTS (LA CHAUX-DE-FONDS)

Auteur Chaux-de-Fonds, La. Musée des Beaux-Arts
Matières Musée//Beaux-arts//
Cote **6R 611**

MUSÉE DES BEAUX-ARTS (LOCLE)

Auteur Locle, Le. Musée des Beaux-Arts
Matières Musée//Beaux-arts//
Cote **6R 1888**

(Source : http://bpun.unine.ch/page.asp?sous_menu1=doss_neuch&sous_menu2=0)

On voit au travers de ces exemples que le cadre géographique n'est pas respecté dans tous les cas. La BPUN collecte, ou a collecté, certains documents en lien avec des collectivités des Montagnes neuchâteloises. Bien que cette pratique semble aujourd'hui très limitée, elle est toujours d'actualité lorsque des collectivités basées dans le haut ont un champ d'action qui s'étend au bas. La généralisation de fusions, comme ça a été le cas pour TransN¹⁶ ou encore pour les conservatoires de musique neuchâtelois, complexifie également les processus de collecte.

Les dossiers ainsi produits sont cotés au moyen d'un numerus currens qui suit la mention 6R. Dans le cas où plusieurs dossiers sont présents pour une collectivité, le numerus currens reste le même et se voit adjoindre l'année courante. Exemple :

BPUN 6R 277 – BPUN 6R 277/1851 –BPUN 6R 277/1889

¹⁶ Société issue de la fusion des Transports neuchâtelois avec les Transports régionaux neuchâtelois intervenue en juin 2012.

4.2.2.3 Fonds 7RI – dépôt imprimeurs

Le fonds 7RI est constitué des documents récoltés lors de la tournée des imprimeurs que la BPUN réalise deux fois par année. Une fois par année, un dossier est créé pour chacun des imprimeurs qui participent au dépôt. Un des deux exemplaires déposés¹⁷ est intégré dans ce fonds tandis que le second et les éventuels suivants peuvent être ventilés. Lorsque c'est le cas, ils rejoignent le fonds auquel ils sont destinés selon leur typologie ainsi qu'en fonction du nombre d'exemplaires déjà existants dans les collections.

Ce travail de traitement des imprimés collectés occupe durant trois jours environ les services qui en sont chargés. La ventilation de documents dans d'autres fonds n'étant pas prise en considération dans ce décompte.

Les dossiers ainsi réalisés ne sont cependant pas décrits, ni sur Access ni sur Virtua. Ce choix de ne pas cataloguer ce fonds empêche bien évidemment toute recherche par les usagers.

Le fonctionnement du dépôt imprimeur aujourd'hui en place amène à des constats mitigés. En difficulté pour plusieurs raisons¹⁸, les imprimeries sont nombreuses à fermer leurs portes. Cette baisse du nombre d'imprimeurs et d'imprimés déposés contraint la BPUN à mettre en place d'autres méthodes de collecte et ce notamment pour les éphéméras qui leurs arrivaient principalement par ce biais.

4.2.3 Mise en valeur et publics

Ces différents fonds sont aujourd'hui peu connus, raison pour laquelle ils ne sont pas couramment consultés. Leur utilisation lors de demandes d'usagers dépend en outre fortement des personnes qui sont présentes au service de référence et de prêt.

Les demandes concernent généralement de la recherche d'informations dans le cadre des études, en vue de la célébration de jubilés ainsi que pour la réalisation d'expositions.

C'est le manque de mise en valeur qui expliquerait ce faible intérêt du public pour le patrimoine imprimé neuchâtelois.

¹⁷ Les imprimeurs sont invités par la BPUN à déposer deux exemplaires.

¹⁸ Notamment : baisse de la demande, évolutions technologiques, etc. (Chambre régionale de commerce et d'industrie Nord-Pas-de-Calais, octobre 2009)

4.2.4 Patrimoine numérique

La BPUN, qui ne conserve pas de documents neuchâtelois nés digitaux, est toutefois l'institution répondante du canton de Neuchâtel pour le projet *Archives Web Suisse*¹⁹ piloté par la Bibliothèque nationale suisse. Celui-ci avait pour but initial de collecter les sites web des collectivités territoriales et des principales institutions publiques et culturelles de Suisse.

Après une consultation des différentes bibliothèques du RBNJ au commencement du projet, la BPUN continue aujourd'hui de recevoir des propositions de sites à sauvegarder²⁰ de la part de collègues. La personne en charge de ce dossier manque toutefois de temps pour être en mesure de le suivre de manière optimale. De ce fait, aucun contact régulier n'est établi avec d'autres institutions du canton.

4.3 Bibliothèque de la Ville du Locle

La Bibliothèque de la Ville du Locle (BVL) n'avait pas pour mission, avant l'arrivée de son actuel directeur, Pierre-Yves Tissot, de constituer un fonds local. Interrogé sur cet état de fait, le Conseil Communal a appuyé la constitution d'un fonds général sur le canton de Neuchâtel et un second comportant plus spécifiquement des imprimés loclois. Bien qu'une réunion embryonnaire de documents loclois existait, la majeure partie des ouvrages réunis se trouvait au sein des fonds anciens. Une réunion physique a d'une part permis un traitement plus aisé et d'autre part offert une plus grande facilité d'utilisation lors de requêtes d'utilisateurs.

Cette constitution d'un fonds local, bien que soutenue par les autorités locales, ne repose sur aucun document écrit. Aucun budget n'a par ailleurs été dévolu spécifiquement à ce secteur des collections de l'institution. Le budget global de la BVL, pris en charge par la Ville du Locle, se monte pour l'année 2013 à 805'680 francs (Ville du Locle, 5 novembre 2012). Une subvention de 17'500 francs est octroyée annuellement par le Canton de Neuchâtel à la BVL.

Après une période durant laquelle les ouvrages neuchâtelois étaient collectés avec une vision proche de l'exhaustivité, la sélectivité est devenue de mise. L'ampleur d'une

¹⁹ Voir : http://www.nb.admin.ch/nb_professionnel/01693/index.html?lang=fr (consulté le 18 septembre 2013)

²⁰ La liste complète des sites neuchâtelois faisant partie du projet *Archives Web Suisse* peut être obtenue par recherche rapide dans l'opac Helveticat avec la requête suivante : xwas ne

collecte large, le nombre d'ouvrages concernés ainsi que la volonté de se concentrer plus spécifiquement sur Le Locle et ses environs ont été décisifs dans ce choix. Ainsi, le fonds neuchâtelois n'est plus aujourd'hui couramment alimenté bien qu'il représente un outil essentiel dans l'institution.

La Bibliothèque de la Ville du Locle se concentre aujourd'hui sur le Locle et son district en visant l'exhaustivité pour la Ville et en pratiquant une plus grande sélectivité pour le district. De ce fait, la Bibliothèque souhaiterait que soit rediscutée la scission du canton en deux aires géographiques dont la responsabilité incombe à la BVCF et à la BPUN. Un tel remaniement ne viserait pas l'obtention d'un financement cantonal mais bien une reconnaissance des capacités de l'institution à prendre ses pleines responsabilités dans ce domaine-là.

4.3.1 Types de documents collectés

La BVL ne s'attache pas uniquement à collecter des livres pour constituer un ensemble documentaire portant sur Le Locle et son district. Sont en effet également collectés des brochures et des petits documents assemblés sous forme de dossiers documentaires. Quelques dizaines de boîtes thématiques existent ainsi et sont couramment utilisées.

Des titres de périodiques locaux vivants sont également présents dans les collections de l'institution. Alors que le bulletinage est réalisé au fur et à mesure des entrées, aucun travail de rétrocatalogage n'a été réalisé pour les titres de périodiques morts.

L'iconographie locale occupe également une place de choix dans les collections de l'institution. Outre quelques affiches et photographies, on citera tout particulièrement le fonds de cartes postales représentant principalement les Montagnes neuchâtelaises. Augmenté de plusieurs dons, cet ensemble de cartes postale est assez important pour une institution de la taille de la BVL et mérite de ce fait une attention toute particulière.

Enfin, il semble essentiel de signaler qu'aucun travail de sauvegarde du patrimoine numérique n'est envisagé à la BVL. Cet état de fait s'explique principalement, selon Monsieur Tissot, par le manque de compétences à l'interne dans le domaine des nouvelles technologies.

4.3.2 Critères de sélection

Les critères de sélection des ouvrages neuchâtelois utilisés à la BVL ne sont pas formalisés. Ainsi le critère auteur ne se voit pas affiné, tout ouvrage écrit par un Loclois peut potentiellement être acquis, les exceptions n'étant pas documentées.

4.3.3 Acquisitions

Les modes d'acquisition varient naturellement selon les types de documents. Ainsi, pour ce qui est des livres anciens, des sites d'antiquaria sont couramment consultés et des visites régulières chez des antiquaires sont réalisées. Les livres publiés aujourd'hui sont acquis chez différents fournisseurs. La Méridienne tout d'abord, librairie indépendante de La Chaux-de-Fonds qui offre les mêmes services à la BVCF, met de côté les ouvrages susceptibles d'intéresser la BVL en deux exemplaires. Les ouvrages édités à compte d'auteur sont eux généralement identifiés grâce au réseau constitué au Locle même. Enfin, les catalogues d'éditeurs neuchâtelois sont dépouillés.

Lorsque l'acquisition d'ouvrages loclois est décidée, elle se fait de manière systématique à double, un des exemplaires étant disposé au prêt, tandis que l'autre est placé en réserve.

4.3.4 Catalogage et description

Ce sont dans un premier temps les livres qui bénéficient d'un programme de rétrocatalogage ainsi que les brochures. Ce travail, déjà passablement avancé, sera suivi par le catalogage d'autres types de documents qui n'ont pas encore été traités ou uniquement de manière très parcellaire : périodiques, dossiers documentaires, cartes et plans ou encore iconographie.

4.3.5 Conservation

Les locaux occupés par la Bibliothèque de la Ville du Locle montrent de manière évidente des signes de vieillesse. Bien qu'il soit difficile de porter un jugement sur les conditions de conservation en réalisant une si courte visite, nous avons tout de même relevé certains points. Les ouvrages les plus anciens et précieux (fonds anciens loclois, fonds Girardet, etc.) se trouvent conservés dans une armoire à rayonnages fermée à l'étage du service de prêt. Il semble évident que dans de telles conditions, la stabilité de la température et du taux d'humidité ne peut pas être assurée de manière optimale. Les périodiques sont eux conservés dans les sous-sols de l'institution où des problèmes d'humidité sont avérés, à tel point que des moisissures sont apparues. L'utilisation d'un déshumidificateur a permis de stabiliser quelque peu la situation qui reste toutefois critique. Les documents les plus sensibles, à savoir les photographies notamment, sont conservés dans un local qui, bien que peu pratique, est sous contrôle permanent.

4.3.6 Mise en valeur et publics

Les ouvrages portant sur Le Locle sont réunis en lecture publique dans ce qui est appelé l'alvéole locloise. Cet espace a été mis en place alors que le catalogage n'avait pas encore été réalisé, permettant ainsi de mettre en avant une documentation locale qui se trouvait autrement noyée dans les rayons. Issus d'une sélection parmi les documents portant sur Le Locle, ces ouvrages sont empruntables par les usagers.

Bien qu'elle ait été évoquée, la numérisation n'est aujourd'hui pas à l'ordre du jour pour la BVL. Il est toutefois intéressant de signaler le projet de modélisation 3D de la Ville du Locle qui a été réalisé en marge de l'inscription de son urbanisme au patrimoine mondial de l'UNESCO²¹. Bien que cet outil ne soit pas encore consultable et donc évaluable, un tel projet de mise en valeur thématique de documents d'archives nous semble des plus intéressants.

Les publics sont sensiblement les mêmes que dans d'autres institutions où des fonds similaires sont proposés. On relèvera le renouveau de l'intérêt pour les fonds locaux observé par Monsieur Tissot depuis quelques années.

²¹ Visualisation au moyen de Google Earth. Des informations complémentaires se trouvent sur le site de la Ville du Locle <http://www.lelocle.ch/qualitedevie/patrimoine/plateforme-urbanistique-3d/> (consulté le 18 septembre 2013)

5. Présentation de l'institution mandante : Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds

5.1 Historique

C'est en 1833 qu'est construit le Collège²² abritant la bibliothèque à l'origine de l'actuelle Bibliothèque de la Ville. Le règlement de cette institution, adopté cinq années plus tard par la Chambre d'éducation de la Ville, en marquera les débuts officiels.

La collection, d'abord relativement limitée, se verra enrichie grâce à de nombreux dons successifs. Constitué de quelque 1700 ouvrages, le don réalisé en 1853 par le Cercle de l'Union permet un accroissement important des collections. C'est cette année-là également qu'un budget annuel est accepté par les instances politiques de la Ville, permettant à l'institution de sortir d'une période financière difficile.

Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, plusieurs catalogues imprimés seront réalisés par la Bibliothèque du Collège suivant le développement régulier des collections. Pendant cette période, d'importants dons viendront également étoffer les collections de l'institution.

En 1876, la Bibliothèque déménagera dans le Collège industriel qui vient d'être construit pour accueillir également, outre des classes, les musées de la Ville. Dans ce bâtiment, qu'elle occupe toujours aujourd'hui, des espaces supplémentaires seront petit à petit dédiés à l'institution. L'ouverture d'une salle de lecture en 1881 vient ancrer le double statut de l'institution à la fois populaire et savante.

Peu après la nomination de William Hirschy à la tête de l'institution en 1910, le comité décide de systématiser l'acquisition de neocomensia avec déjà pour idée d'en faire un fonds de nature patrimoniale.

Au 20^{ème} siècle de nombreux dons importants sont effectués²³ et plusieurs fonds d'une grande richesse sont acquis²⁴. Le déménagement du Musée d'histoire naturelle permet à la Bibliothèque de s'étendre quelque peu ce qui ne permettra pas toutefois de solutionner les problèmes de manque de locaux.

²² Rue du Collège 6

²³ Notamment Arnold Droz-Farny, Arnold Robert, ou encore Paul Berner

²⁴ Notamment Edouard Stebler

Après le décès de Jules Baillod, directeur de la Bibliothèque à la suite de William Hirschy, Fernand Donzé est nommé directeur en 1952. C'est lui qui, quelques années plus tard, introduira le libre accès ainsi que l'utilisation de la CDU au sein de l'institution. C'est au milieu du 20^{ème} siècle que les fonds Charles Humbert et William Stauffer entrent dans les collections de l'institution. La bibliothèque s'enrichit notamment ainsi, de précieux ouvrages bibliophiliques dont une trentaine d'incunables.

Ces nombreuses acquisitions de fonds anciens par dons, legs ou achats ne détournent toutefois pas, dans un premier temps, l'institution de sa vocation première à savoir, la lecture publique. L'accroissement constant des fonds anciens, avec l'entrée de nombreux fonds d'archives reflétant la vie d'alors dans les Montagnes neuchâteloises, changera toutefois cet état de fait. Les vocations principales de l'institution sont dès lors doubles : patrimoine et lecture publique.

C'est dans ce contexte que de nouveaux services voient le jour à la fin du 20^{ème} siècle. Le service iconographique, créé en 1976, est aujourd'hui rattaché au Département audiovisuel (DAV) fondé lui trois ans plus tard sur mandat cantonal. Un service de Discothèque voit également le jour ces années-là.

Entrée en vigueur en 1981, la Loi cantonale portant sur l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques entérine le double statut de l'institution : patrimonial et de lecture publique. Découlant de ce nouveau cadre légal, la création d'une Commission cantonale des bibliothèques est intervenue peu après. Proposée par cette même commission, la réalisation d'une Bibliographie neuchâteloise a été acceptée en 1986 par le Conseil d'Etat. Un subside est dès lors versé annuellement à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds où la rédactrice de cette bibliographie mène son travail. Il en est de même pour la Filmographie neuchâteloise qui, depuis 2004, recense le patrimoine cinématographique du canton.

Sous la houlette de Jacques-André Humair, directeur de l'institution depuis 1990, de nombreuses évolutions ont eu lieu. Nous retiendrons ici la création du Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes qui, depuis 1996, fait partie du Réseau des Bibliothèques de Suisse occidentale (RERO). Les importants travaux de modernisation de l'institution, achevés en 2006, ont non seulement permis d'améliorer les espaces de lecture publique mais ont également été l'occasion de moderniser certains des espaces de conservation du patrimoine.

5.2 Patrimoine imprimé : bases légales et réglementaires

Les missions de collecte et de conservation du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises au sein de la BVCF se fondent sur plusieurs bases légales et réglementaires.

Citée précédemment, la Loi cantonale de 1981 portant sur l'aide à la lecture publique instaure une partition du canton en deux aires géographiques placées chacune sous la responsabilité des deux principales bibliothèques du canton. Contrairement à ce qui est généralement exposé, cette loi ne définit pas de manière précise les aires géographiques concernées puisqu'elle stipule que :

*« Les bibliothèques des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de leur région et conformément à leur vocation, rassemblent, conservent et mettent en valeur les archives intellectuelles du canton. »*²⁵

On peut toutefois estimer que c'est aujourd'hui par vocation que la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds se concentre sur les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

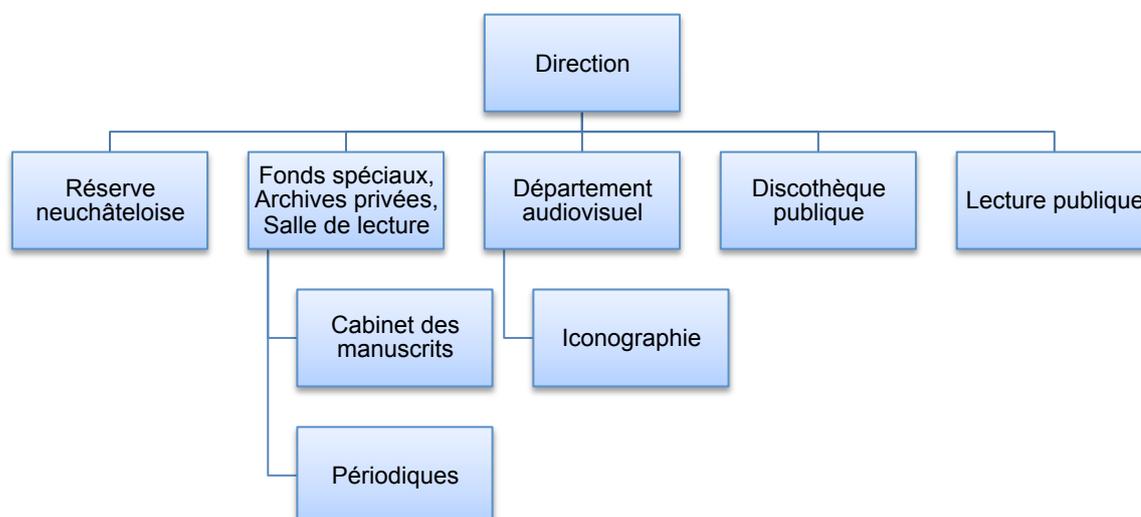
Se référant au mandat cantonal, le Règlement communal d'utilisation de la Bibliothèque de la Ville (Ville de La Chaux-de-Fonds, 31 mars 1992) précise les missions de l'institution. Ainsi, il stipule que la Bibliothèque «[...] recueille spécialement le patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises, sur mandat cantonal, elle recherche, conserve et met en valeur les archives audiovisuelles du canton de Neuchâtel. »

Il est enfin utile de rappeler la convention passée en 1987 entre l'Association suisse des arts graphiques et la Commission cantonale des bibliothèques qui mentionne les districts que la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds doit couvrir.

²⁵ Loi [de la République et Canton de Neuchâtel] du 15 décembre 1981 concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques, état au 31 mai 2005 (RSN 442.41)

5.3 Présentation des services

Figure 3 : Organigramme simplifié de la BVCF



Nous présentons ici de manière succincte les différents départements qui travaillent à la collecte, au traitement, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises.

5.3.1 Fonds spéciaux, archives privées et salle de lecture

Les principales tâches attribuées à ce service portent sur le développement, le traitement, la conservation et la mise en valeur de fonds spéciaux et archives privées. Lui sont également confiés : l'acquisition des ouvrages de référence pour la salle de lecture, la supervision du service des périodiques, le service recherches et informations, le bureau d'information situé en lecture publique géré conjointement avec le service du prêt.

Les archives privées qui se trouvent aujourd'hui conservées à la Bibliothèque de la Ville peuvent être le fruit de personnes, associations, entreprises ou collectivités. Conformément à la mission de l'institution, les fonds ainsi réunis doivent permettre de constituer le patrimoine intellectuel des Montagnes neuchâteloises. De ce fait, la majeure partie des fonds conservés par ce service entretient un lien avec la Ville de La

Chaux-de-Fonds ou avec les Montagnes neuchâteloises. Le fonds Le Corbusier²⁶ en est un bon exemple.

Outre les archives de personnes et d'associations, le service est également en charge d'ensembles d'ouvrages et de documentation thématiques qui sont issus de dons, de dépôts ou de collecte systématique par achat. Les ouvrages sur l'histoire du communisme et du socialisme sont systématiquement acquis pour compléter le fonds Jules Humbert-Droz²⁷.

La réunion du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises ne saurait être complète sans une réflexion globale prenant en considération également les périodiques. Nous y reviendrons plus tard.

Enfin, si nous prenons en considération ce service dans le présent travail, c'est dans l'optique d'un éventuel rattachement de la Réserve neuchâteloise à celui-ci.

5.3.2 Département audiovisuel

S'appuyant sur une mission cantonale confiée à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds en 1981²⁸, le Département audiovisuel (DAV) déjà inauguré en 1979, réunit, conserve et met en valeur le patrimoine audiovisuel neuchâtelois. Les collections et fonds gérés par ce département sont composés de documents tant filmiques, vidéo, sonores qu'iconographiques.

Se trouvent parmi les collections conservées des documents audiovisuels tant analogiques que numériques. Les premiers peuvent prendre la forme d'enregistrements sur bandes, de négatifs ou de tirages tandis que les seconds sont stockés sur des serveurs sécurisés.

Contrairement au patrimoine imprimé neuchâtelois dont la responsabilité de constitution est partagée entre la BPUN et la BVCF, le DAV remplit sa mission à une échelle cantonale pour le film, la vidéo ou encore le son. C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, pour l'iconographie puisque pour certaines typologies de documents, la priorité est donnée au patrimoine des Montagnes neuchâteloises. Les

²⁶ Voir : <http://cdf-bibliotheques.ne.ch/LeCorbusier>

²⁷ Voir : <http://cdf-bibliotheques.ne.ch/JulesHumbertDroz>

²⁸ Loi [de la République et Canton de Neuchâtel] du 15 décembre 1981 concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques, état au 31 mai 2005 (RSN 442.41)

affiches notamment sont acquises lorsqu'elles ont un lien avec les districts du Locle ou de La Chaux-de-Fonds.

Si nous nous sommes arrêtés sur certaines activités du Département audiovisuel dans le cadre de ce travail, c'est bien en raison du rattachement de l'iconographie à ce service. Issues d'un procédé d'impression, tant les affiches que les cartes postales, entrent de fait dans le cadre que nous nous sommes fixé pour la réalisation de ce travail, à savoir le patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises.

La réalisation de certains travaux de numérisation du patrimoine imprimé par le DAV nous a également intéressé. Le technicien du département est en effet chargé de la réalisation d'images numériques des affiches et cartes postales cataloguées. Celles-ci sont d'une part utilisées pour l'enrichissement du catalogue et d'autre part diffusées dans une résolution plus élevée lorsqu'une demande est faite, pour l'illustration d'un ouvrage par exemple.

5.3.3 Réserve neuchâteloise

Si l'on se réfère au Règlement de la Bibliothèque de la Ville en vigueur, le service de la Réserve neuchâteloise est inexistant en tant que tel. Il est le résultat d'un regroupement de deux secteurs mentionnés dans ce règlement, à savoir la *Bibliographie neuchâteloise* et les *neocomensia des Montagnes neuchâteloises*. Ce document mentionne également la mission de récolte du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises que la BVCF se voit confier sur mandat cantonal. Il est ici fait référence à l'art. 4 de la Loi concernant l'aide à la lecture et aux bibliothèques du 15 décembre 1981 :

« Art. 4

Les bibliothèques des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de leur région et conformément à leur vocation, rassemblent, conservent et mettent en valeur les archives intellectuelles du canton. »²⁹

5.3.4 De la documentation neuchâteloise au patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises

Nous nous sommes trouvés, avant même la réalisation de l'état des lieux, confrontés à la difficile tâche de définition de la notion de documentation neuchâteloise. Celle-ci

²⁹ Teneur selon la Loi [de la République et Canton de Neuchâtel] du 15 décembre 1981 concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques, état au 31 mai 2005 (RSN 442.41)

devant constituer le cadre du présent travail, il semble opportun d'approfondir cette problématique avant d'aller plus en avant dans les phases d'analyse.

Cette formulation est utilisée pour désigner la collection des *neocomensia des Montagnes neuchâteloises* (Ville de La Chaux-de-Fonds, 31 mars 1992) dans sa globalité. Il semble toutefois qu'il soit préféré la notion de Réserve neuchâteloise pour nommer cet ensemble, pratique que nous ferons nôtre dans le présent travail.

Un sous-fonds de la Réserve neuchâteloise, constitué de documents non livres, porte également l'intitulé de documentation neuchâteloise bien que plus couramment désigné par son acronyme Ndoc.

Support d'une information, le document peut prendre des formes variées. Les procédés permettant d'y inscrire une information sont également nombreux. Cette diversité des procédés, non représentée au sein du fonds qui nous intéresse, nécessite selon nous l'abandon du terme de document. Les critères d'acquisition pour ce fonds, bien que non formalisés, portent de toute évidence sur le rassemblement d'imprimés.

Comme nous l'avons relevé précédemment, la notion de patrimoine inclut une dimension d'alimentation et de conservation à long terme.

Ce terme nécessite toutefois une première précision dans le cas présent, à savoir la nature du patrimoine concerné. Il s'agit ici de réunir les documents imprimés dans les Montagnes neuchâteloises, qui en traitent, écrits par des auteurs qui y résident ou y ont résidé ou encore édités ou/et imprimés dans les districts du haut du canton.

Si nous faisons ici le choix d'une dénomination écartant les documents nés numériques, c'est en raison de la spécificité de leurs caractéristiques et des modes de traitement qui leurs sont dédiés. Souhaitant mettre en lumière cette nouvelle dimension patrimoniale encore trop peu existante dans les consciences, l'UNESCO a réalisé une Charte sur la conservation du patrimoine numérique (UNESCO, 2003).

6. Etat des lieux au sein de la BVCF

6.1 Réserve neuchâteloise

Comme nous l'avons déjà précisé, bien que l'organigramme de la BVCF utilise la terminologie de documentation neuchâteloise, la pratique au sein de l'institution tend très clairement à lui préférer le nom de Réserve neuchâteloise. Ce service, dans lequel les tâches de recensement et de collecte du patrimoine imprimé neuchâtelois sont très étroitement liées, est composé de deux activités principales.

D'une part, la réalisation de la Bibliographie neuchâteloise et d'autre part la collecte, le traitement et la mise en valeur du patrimoine imprimé dans les Montagnes neuchâteloises. Ces deux fonctions, découlant l'une comme l'autre d'un mandat cantonal, couvrent toutefois des aires géographiques différentes. Alors que la rédaction de la bibliographie s'intéresse au canton dans son ensemble, la collecte du patrimoine imprimé cible les deux districts du haut des Montagnes pour les raisons précédemment exposées.

La rédaction de la bibliographie neuchâteloise, bien qu'elle occupe une place centrale dans le travail de la personne chargée du département, ne sera que peu prise en considération. Notre travail porte en effet sur la réunion physique du patrimoine imprimé neuchâtelois et non intellectuelle.

La réunion de l'ensemble documentaire qui compose l'actuelle Réserve neuchâteloise n'a pas débuté à la signature de la convention de 1987. D'après la personne aujourd'hui en charge de ce service, un important travail de rassemblement et de description des imprimés ainsi que de l'iconographie des Montagnes neuchâteloises a été réalisé par Daniel Leuba. La collecte alors pratiquée incluait également le vallon de Saint-Imier. Cette pratique, poursuivie par Pierre-Yves Tissot, qui a succédé à Monsieur Leuba, n'est aujourd'hui plus en vigueur en raison notamment de la création de Mémoires d'ici³⁰.

Venons-en à présent à l'analyse des modes d'identification, d'acquisition, de traitement, de conservation et de mise en valeur du patrimoine imprimé propres à ce service.

³⁰ Centre de recherche et de documentation du Jura bernois

6.1.1 Identification

Plusieurs sources sont aujourd'hui utilisées pour identifier les imprimés qui seraient susceptibles d'intégrer cet ensemble documentaire. Parmi celles-ci, le dépouillement systématique de l'Impartial ainsi que la collaboration en place avec la librairie la Méridienne. Cette librairie indépendante, placée au cœur de la ville, pratique une forme de veille documentaire concernant les imprimés neuchâtelois.

Un suivi est également effectué par interrogation régulière du catalogue RERO, ce qui permet un repérage des ouvrages acquis par d'autres institutions et qui n'auraient pas été identifiés.

Conscients de la mission de sauvegarde du patrimoine imprimé local, certains éditeurs locaux ou écrivains à compte d'auteur déposent d'eux-mêmes leurs ouvrages. C'est le cas notamment de l'éditeur Olivier Moratel qui dépose systématiquement sa production à la Bibliothèque de la Ville. Le dépôt régulier est toutefois peu courant pour les personnes qui publient à compte d'auteur. Aucun suivi n'est en tous les cas mis en place.

Ne figurant pas parmi les principales sources d'identification des imprimés neuchâtelois, internet est peu utilisé pour cette tâche par la personne en charge de la Réserve. Lorsque c'est le cas, il s'agit généralement d'entrer en contact avec des auteurs ou des éditeurs. L'utilisation des possibilités de veille aujourd'hui offertes, ne serait-ce qu'au moyen de flux rss, ne fait pas partie des pratiques actuelles.

Nous signalons enfin, comme a tenu à le faire la personne en charge du service, l'importance pour l'identification des ouvrages d'être intégré dans la vie locale. Bien qu'il soit illusoire de vouloir tout acquérir avec les moyens à disposition, une telle proximité avec son environnement permet le repérage de certains documents qui resteraient autrement dans l'ombre.

6.1.2 Critères de sélection

Les critères de sélection appliqués pour la constitution de fonds locaux reposent toujours sur une délimitation la plus précise possible de l'aire géographique couverte. Sont alors sélectionnés des ouvrages qui traitent de cette zone, dont les auteurs en sont originaires ou résidents, ou qui y ont été édités ou imprimés. Les critères appliqués par la personne en charge de la Réserve s'inscrivent dans ce cadre généralement admis. Toutefois, comme nous l'avons vu, ces critères sont définis de

manière variable d'une institution à l'autre. Voyons de quelle manière ils le sont dans le cas qui nous intéresse.

6.1.2.1 Aire géographique couverte

Comme nous le précisons en ouverture de ce chapitre, l'aire géographique couverte correspond à la délimitation géographique des districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Celui de La Chaux-de-Fonds est composé de trois communes : La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, La Sagne. Celui du Locle est composé du Locle, de Brot-Plamboz, de La Brévine, des Brenets, du Cerneux-Péquignot, de La Chaux-du-Milieu, du Locle et des Ponts-de-Martel.

6.1.2.2 Critères auteur

Les différentes conditions à remplir pour être considéré comme auteur neuchâtelois sont esquissées dans la « Bibliographie neuchâteloise ». L'application de ces critères n'est toutefois pas généralisée et effective dans ce département en raison de l'imbrication des fonctions de bibliographe cantonal et de réunion du patrimoine imprimé.

Pour être considéré comme un auteur des Montagnes neuchâteloises, il faut y avoir vécu :

- de façon à avoir laissé une empreinte
- sa scolarité obligatoire
- de façon à en avoir été imprégné

Le fait d'en être uniquement originaire n'est, dans la plupart des cas, pas suffisant mais peut le devenir dans certaines situations peu documentées. Notons également que les contributeurs, répondant aux critères d'auteur local, sont, dans certains cas, considérés comme des auteurs locaux.

6.1.2.3 Critères éditeur, imprimeur et sujet

Ces différents critères sont, eux, plus aisés à délimiter. Pour les éditeurs et imprimeurs, sont mis en corrélation le lieu de leur implantation avec l'aire géographique précédemment définie. Il en est de même pour le sujet qui doit concerner cette aire géographique. Ce dernier critère, qui bénéficie parfois d'un cadre d'application (nombre de pages qui en traitent par exemple), est ici appliqué sans plus de formalisation.

6.1.3 Typologies de documents

Principalement composée de livres, la Réserve neuchâteloise contient également d'autres types de documents, qu'ils soient imprimés ou non. Outre les périodiques souvent reliés, les brochures, ainsi que les feuilles volantes regroupées dans des fourres, on y trouve également des manuscrits reliés ou non.

6.1.4 Modes d'acquisition

Parmi ceux-ci, on mentionnera tout d'abord les achats qui représentent la part la plus importante d'accroissement de la Réserve aujourd'hui. Une grande part des ouvrages sont acquis à la librairie La Méridienne qui, comme nous l'avons vu, met de côté des ouvrages susceptibles d'intégrer la Réserve. Les ouvrages acquis par ce biais représentent environ la moitié des acquisitions destinées à la Réserve neuchâteloise.

Certains ouvrages sont toutefois commandés à la librairie Payot de La Chaux-de-Fonds. Ce cas de figure se présente généralement lorsque plusieurs exemplaires doivent être acquis par l'institution, la commande étant effectuée par un autre service. Alors qu'il était durant une certaine période courant que les imprimés entrant à la réserve soient acquis systématiquement à double pour qu'un second exemplaire soit déposé au prêt, cette pratique n'est aujourd'hui plus de mise. La sélectivité des ouvrages acquis également pour le prêt a remplacé cette forme d'exhaustivité.

Le budget alloué aux achats d'ouvrages est géré par la direction de l'institution, la personne actuellement en charge de la Réserve n'en connaissant pas son montant. Celui-ci semble toutefois adapté aux acquisitions courantes, les achats exceptionnels devant faire l'objet d'une demande.

La récolte des imprimés, qui se fonde sur la convention de 1987, n'est aujourd'hui plus une source d'alimentation conséquente de la Réserve. Une collecte commune était auparavant réalisée deux fois par année avec la BPUN dans les différentes imprimeries du canton. Un départ à la retraite dans cette institution a toutefois modifié le mode de collecte. La récolte des caisses déposées chez les imprimeurs des Montagnes neuchâteloises, qui s'est encore poursuivie quelques années, s'est arrêtée en 2003. L'imprimerie Gasser, située au Locle, continue toutefois à mener ce travail de réunion des imprimés qu'elle produit et les apporte à la BVCF une fois par année.

Le fait que la récolte régulière soit aujourd'hui stoppée s'explique de différentes façons. Outre le manque de temps, l'évolution du nombre d'imprimeries et d'imprimés déposés

est également en cause. En effet, parallèlement à la baisse du nombre d'imprimeries, il semble, selon les différentes entrevues menées, que la nature des travaux effectués a passablement évolué. Les imprimés aujourd'hui produits n'entrent de ce fait que dans une moindre mesure dans le cadre du fonds d'imprimés constitué jusqu'à aujourd'hui.

Les éphémérides qui étaient auparavant principalement collectés au travers du dépôt imprimeur entrent aujourd'hui en moins grand nombre dans les collections de l'institution. Comme c'est le cas à la BPUN, des collaborateurs collectent les éphémérides qu'ils reçoivent dans leur boîte aux lettres ou qu'ils sont amenés à consulter dans leurs activités privées. Une telle source d'acquisition pose naturellement de nombreux problèmes et n'offre en tout cas pas de garantie de régularité ni d'exhaustivité. Alors que le fonds d'affiches est en grande partie alimenté par les placards qui sont affichés sur les tableaux d'affichage de la bibliothèque, les flyers qui sont disposés au guichet de prêt ainsi qu'à l'entrée du bâtiment ne sont eux pas collectés.

Des documents, souvent plus anciens, viennent également régulièrement compléter les collections par voie de dons. Bien qu'un projet de politique d'acceptation des dons ait été réalisé, peu de règles formalisées viennent aujourd'hui encadrer cette source d'acquisition. Alors qu'il est désormais d'usage au service de prêt de refuser les dons de livres, les autres services procèdent généralement au cas par cas. C'est cette approche qui est aujourd'hui de mise à la Réserve neuchâteloise lui permettant de compléter ses collections par sélectivité.

Il arrive que des ouvrages soient donnés par d'autres institutions, sous forme d'échanges ou non.

6.1.5 Traitement

Le traitement des documents se découpe en deux phases : la description puis le traitement physique.

L'ouvrage est dans un premier temps catalogué au moyen du logiciel Virtua selon les normes en vigueur (RERO, 2013). C'est lors de cette étape que sera renseignée la zone 904 permettant d'indiquer les critères selon lesquels l'ouvrage fait partie du patrimoine imprimé neuchâtelois. Ces différents codes, employés dans les institutions du RBNJ, sont les suivants :

- neaut Auteur neuchâtelois
- necon Congrès neuchâtelois
- nedit Editeur neuchâtelois
- nesco Manuel scolaire neuchâtelois
- nexpo Exposition neuchâteloise
- neoco Sujet neuchâtelois
- neimp Imprimeur neuchâtelois

Les notices, si elles ne préexistaient pas sous forme de SOMACQ³¹, sont alors visibles par les usagers. La finalité de la réunion de cet ensemble de documents étant la conservation à long terme, les ouvrages sont uniquement consultables en salle de lecture sur demande.

La Réserve est aujourd'hui pratiquement cataloguée dans sa totalité dans Virtua. Un travail de rétrocatalogage doit toutefois être mené pour une partie des ouvrages réunis sous la cote Nb.

Les imprimés qui sont acquis pour ce fonds bénéficient généralement d'un traitement plus fin que les monographies qui rejoignent ensuite la lecture publique. Outre le dépouillement de monographies lorsque cela s'avère utile, une indexation détaillée est réalisée.

Les ouvrages se voient attribuer une cote en fonction de leur format ou encore de leur typologie.³² Nous relèverons finalement, que le traitement préconisé dans le Manuel des niveaux PAC de la BVCF pour les ouvrages faisant partie de la Réserve n'est généralement pas appliqué.

6.1.6 Conservation

La décision ayant été prise durant la réalisation de ce travail de déménager la Réserve neuchâteloise en magasin, nous ne nous attarderons pas sur les conditions de conservation actuelles. Nous noterons toutefois que la température et le taux d'hygrométrie semblent adéquats selon les relevés très ponctuels que nous avons réalisés. Plusieurs caractéristiques de l'espace de conservation actuel nous laissent toutefois penser que des variations devaient exister. L'usage de ce lieu comme bureau

³¹ Notice sommaire d'acquisition

³² Na pour les moins de 25 cm, Nb pour les plus de 25 cm, Ni pour les ouvrages iconographiques, Nc pour les calendriers, etc.

implique en effet qu'il soit chauffé durant certains mois de l'année. Des variations minimales liées aux allées et venues ne sont également pas exclues.

Le positionnement des rayonnages à proximité directe des fenêtres nous laisse penser que les taux de luminosité n'étaient également pas forcément adéquats au regard de la nature de ces documents.

La condition physique des ouvrages eux-mêmes nous a dans l'ensemble semblé bonne. Certains ouvrages nécessiteraient toutefois des travaux de restauration, principalement pour des dos qui se décollent. Il sera important de veiller à cet aspect lors du déménagement du fonds et d'éventuellement en profiter pour signaler les ouvrages nécessitant une restauration.

Finalement, la présence de nombreux ouvrages potentiellement composés de papier acide au sein de la Réserve nécessiterait selon nous un traitement afin que leur vocation à être conservés sur le très long terme puisse être remplie.

6.1.7 Mise en valeur

Les usagers ont la possibilité d'identifier les documents qui composent ce fonds en interrogeant le catalogue informatisé. Il ne leur est toutefois pas possible de limiter leur recherche à ce fonds-là spécifiquement en le sélectionnant dans une liste déroulante. La Réserve ne fait en effet pas partie de la liste des bibliothèques et fonds pour lesquels une limitation est possible en recherche avancée.

La case à cocher intitulée *Documentation neuchâteloise*, proposée dans la délimitation de recherche par type de documents permet toutefois d'obtenir des occurrences répondant à une requête *neoco + mot clé*. Une limitation à la BVCF permet d'obtenir les références des documents qui y sont conservés tous fonds confondus.

6.1.8 Publics

L'inexistence de statistiques de consultation des ouvrages conservés au sein de la Réserve rend difficile toute analyse des publics du fonds. Cette absence de statistiques s'explique par les méthodes de gestion des sorties de documents de la Réserve. Toute sortie de document est signalée au moyen d'un fantôme placé à l'endroit où se trouvait l'ouvrage. Les collaborateurs de la BVCF sont invités à inscrire leur nom ainsi que la date de sortie. Cette méthode, que plusieurs personnes interrogées au sein de la bibliothèque trouvent mal pratique, n'est de fait pas suivie par toutes les personnes qui sortent des ouvrages de la Réserve.

Malgré l'absence de chiffres, la personne en charge du service a été en mesure de formuler des estimations relativement globales. Ainsi, c'est généralement au moins une fois par jour que des documents sont sortis du fonds pour consultation par des collègues ou des usagers.

6.1.9 Numérisation

La numérisation d'ouvrages conservés au sein de la Réserve n'est aujourd'hui que très parcellaire. Trois ouvrages ont pour l'heure été numérisés et aucun autre ne doit l'être dans un avenir proche. Nous reviendrons sur les perspectives en la matière dans les recommandations formulées en fin de travail.

6.1.10 Documentation neuchâteloise

Le fonds de documentation neuchâteloise, souvent désigné par sa cote *Ndoc* à l'interne, est une section de la Réserve neuchâteloise. Il est le fruit d'un travail de diplôme réalisé il y a de cela un peu plus de dix ans. Christine Prêtre avait alors été mandatée par la Bibliothèque pour réorganiser le fonds de documentation ancienne conservé dans l'institution. Les documents n'ayant pas été ventilés dans d'autres fonds ont été scindés en deux ensembles distincts, les *Adoc* d'une part et les *Ndoc* de l'autre.

Le fonds *Ndoc* intègre des documents non monographiques³³ dont l'auteur, l'éditeur, l'imprimeur et/ou le sujet sont neuchâtelois du haut du canton. Un classement matière réalisé spécialement pour ce fonds a été mis en place lors du traitement de ce fonds. A l'indice *Ndoc* permettant d'identifier le fonds sont ajoutés deux indices numériques. Le premier vient préciser la matière du document et le second le numerus currens de la présente matière. Alors que certains dossiers sont constitués autour d'une collectivité, d'autres le sont selon une thématique donnée.

Des notices privées³⁴ ont été créées pour décrire les dossiers ainsi constitués. Ce type de notice est utilisé pour la description de dossiers constitués par l'institution elle-même, que ce soit autour d'une collectivité ou d'une thématique. Il n'est en aucun cas possible pour une autre institution de se rattacher à ce type de notice même si elle possède un dossier exactement identique. De par la nature des documents qui composent ces dossiers, des codes *neocomensia* ont été ajoutés en zone 904. Un

³³ Qui se voient eux attribuer des cotes *Na* ou *Nb*

³⁴ Voir chapitre 16 du manuel de catalogage RERO (RERO, 2013)

important travail d'indexation matière a également été réalisé pour permettre un repérage au moyen de descripteurs qui n'existaient pas auparavant.

Entièrement reconditionné à la suite de ce travail de diplôme, le fonds des Ndoc est aujourd'hui conservé de manière optimale au sein de locaux au taux d'hygrométrie et à la température constamment surveillés.

Les différentes personnes avec lesquelles nous avons été amenés à nous entretenir ont toutefois relevé des obstacles à l'alimentation et à l'utilisation de ce fonds. Lors de tous ces échanges, c'est la difficile prise en main du plan de classement qui a été signalée. Celle-ci semble problématique tant pour la localisation des dossiers dans les rayonnages que pour l'ajout de nouveaux documents.

6.2 Périodiques

Le service des périodiques, placé sous la supervision du service des Fonds spéciaux, archives privées et de la salle de lecture, est en charge de la gestion de l'ensemble des titres vivants ou morts conservés au sein de l'institution. C'est à ce titre qu'il traite les périodiques neuchâtelois en concertation avec les autres services en charge du patrimoine au sein de la bibliothèque.

6.2.1 Modes d'acquisition

Les sources d'acquisition qui permettent aujourd'hui son alimentation sont diverses. Le service souscrit à des abonnements à plusieurs titres entrant dans les critères du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâtelaises. Il s'agit là de la principale source d'acquisition qui est complétée par des dons ponctuels de numéros de titres morts ou qui permettent de compléter les collections, des envois de bulletins associatifs ou, dans une moindre mesure, par le dépôt imprimeurs. Des titres de périodiques, imprimés dans les Montagnes neuchâtelaises, étaient en effet présents dans les caisses récoltées. La récolte des caisses ayant cessé, ce cas de figure ne se présente plus, ou rarement, lors du dépôt de caisses de l'imprimerie Gasser.

Le service des périodiques est, dans certains cas, amené à souscrire des abonnements auprès d'éditeurs non commerciaux. Il reçoit, par exemple, des bulletins associatifs ou encore les journaux de certains partis actifs dans les Montagnes neuchâtelaises. Ces derniers sont aujourd'hui conservés alors qu'ils étaient auparavant éliminés après avoir été proposés à la consultation un certain temps.

Une politique d'acceptation des dons propre à ce service permet un encadrement des pratiques. Celle-ci fait une distinction entre les périodiques déjà possédés par l'institution et ceux qui ne s'y trouvent pas encore. Dans le premier cas, le donateur se voit préciser que l'institution ne gardera que les numéros manquants dans sa propre collection et qu'elle se réserve ensuite le droit de transmettre à d'autres bibliothèques les numéros non retenus. Dans le second cas, les numéros qui représentent un intérêt thématique ou patrimonial pour la bibliothèque seront d'office acceptés. Un jugement au cas par cas sera appliqué aux autres titres.

6.2.2 Conservation partagée

Une réflexion commune à ces trois services³⁵ a permis, en 2010, de réaliser une politique de conservation des périodiques neuchâtelois³⁶ pour l'institution. Ce document, qui est venu combler un réel manque, a permis une clarification et une uniformisation des pratiques.

En référence au plan PAC, il est tout d'abord rappelé que les aires géographiques divergent quelque peu par rapport à celles qui sont arrêtées pour le dépôt imprimeur notamment. La Bibliothèque de la Ville du Locle est en effet en charge des titres morts ou vivants qui concernent son district. La BVCF est de fait déchargée de cette responsabilité-là et se concentre uniquement sur son propre district tout en appliquant les critères auteur, sujet, imprimeur, éditeur. Aucun changement pour la BPUN qui se charge quant à elle des districts du bas pour la collecte et la conservation des périodiques.

Il est proposé pour les dossiers portant sur le canton publiés dans des titres non locaux, que la conservation se fasse comme suit : dans le fonds Ndoc si La Chaux-de-Fonds est l'objet du dossier, dans la Réserve ou en Brochures si d'autres districts sont concernés.

Cette politique arrête finalement que la BVCF conserve dès lors en priorité des périodiques qui ont une valeur patrimoniale que ce soit pour la Ville ou pour l'institution ainsi que des titres qu'elle est la seule à conserver en Suisse. La conservation partagée avec la BPUN et la BVL permet à la Bibliothèque de la Ville de ne plus

³⁵ Périodiques, Fonds spéciaux, Réserve neuchâteloise

³⁶ Voir annexe 3

conserver systématiquement des titres qui sont conservés dans une autre institution du canton et qui n'ont pas de valeur patrimoniale pour elle.

Une telle pratique nécessite toutefois que des concertations soient menées lorsque des titres ne sont plus conservés. Cela afin de s'assurer que la collection est bel et bien toujours conservée ainsi que pour proposer les exemplaires concernés et qui pourraient se trouver dans un meilleur état de conservation. Il est également essentiel de pouvoir connaître avec précision le contenu des collections de périodiques des institutions partenaires du plan de conservation partagée. Outre le signalement de l'existence du titre dans la bibliothèque, il est essentiel que l'état de collection soit renseigné avec le plus de précision possible pour pouvoir évaluer si la collection est complète ou non. Mais, comme nous l'avons mentionné, les collections de périodiques de la BVL notamment ne sont de loin pas toutes cataloguées, ni conservées dans des conditions optimales.

6.2.3 Conservation au sein de la BVCF

Les périodiques neuchâtelois conservés au sein de l'institution le sont dans trois lieux différents. Les titres se trouvent en magasin, dans le bureau de la Réserve neuchâteloise, ainsi que dans un espace situé sous les combles dans lequel des fonds d'ouvrages anciens se trouvent également. C'est ce dernier lieu de conservation qui, selon nous, comporte certains risques en terme de conservation au vu de son importante vétusté.

Nous avons en outre relevé que les périodiques non reliés sont conservés dans des boîtes en carton gris assemblées au moyen d'agrafes. Un tel conditionnement ne répond plus aujourd'hui aux standards prescrits pour la conservation pérenne de documents patrimoniaux. L'état de conservation de certains titres non reliés est en outre mauvais selon la responsable du service.

6.2.4 Périodiques électroniques

De nombreux titres de périodiques présents dans les collections de l'institution ne sont aujourd'hui disponibles plus que sous forme électronique. C'est le cas tant pour des publications institutionnelles, associatives que commerciales. Des publications périodiques sont également amenées à naître aujourd'hui sous forme uniquement électronique.

Le service des périodiques a, dans un premier temps, procédé à l'impression de quelques-unes de ces publications afin de les conserver. Cette solution a été remplacée, pour les publications électroniques dont la forme le permet, par un signalement à la BPUN dans le cadre du projet e-Helveticat. Un lien url est également inséré dans les notices des titres qui existaient auparavant sous forme papier afin que les usagers puissent les consulter. Aucune conservation de périodiques électroniques qui ne peuvent être collectés dans le cadre du projet e-Helveticat n'a toutefois été mise en place à l'interne.

6.2.5 Mise en valeur

Tout comme d'autres titres auxquels la bibliothèque est abonnée, les périodiques neuchâtelois sont pour certains mis à disposition des usagers au moyen de caissettes avec présentoirs disposées dans un espace dédié de la Salle de lecture et dans les rayonnages de la Lecture publique. Les périodiques faisant partie du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises, ainsi que d'autres, rejoignent les magasins après avoir ainsi été mis en valeur. La libre consultation des titres semble toutefois ne pas entraîner de dommages, ni de vols selon la responsable du service. On relèvera toutefois que les titres qui devraient être conservés par l'institution au titre de leur statut patrimonial ne sont pas tous exclus du prêt.

Le dépouillement systématique de plusieurs titres neuchâtelois par la bibliographe cantonale permet une mise en valeur des contenus de ces titres au sein du catalogue RERO.

6.2.6 Numérisation

Plusieurs titres d'importance pour le patrimoine imprimé local bénéficient du traitement prioritaire qui est généralement réservé aux périodiques lors de projets de numérisation. Ainsi, les quotidiens neuchâtelois l'Impartial et l'Express viennent d'être mis en ligne³⁷ dans leur intégralité par leur société éditrice grâce à l'implication de plusieurs partenaires dont la BVCF et la BPUN. Ce projet offre au grand public un accès entièrement gratuit à cette très importante source pour l'histoire locale.

³⁷ Voir : <http://www.limpartialarchives.ch/> (Société neuchâteloise de presse SA, s.d.)

D'autres projets de numérisation de la presse sont aujourd'hui en cours. C'est notamment le cas pour le périodique *La Sentinelle* que la société 4DigitalBooks basée à Ecublens est chargée de numériser. Tant ce nouveau projet que celui de numériser en priorité les journaux politiques l'an prochain visent à faire connaître ces titres plus largement et à susciter de la demande.

6.3 Affiches

Les affiches, en tant que documents imprimés, entrent pleinement dans le cadre de la réflexion que nous menons. Elles sont toutefois placées sous la responsabilité du Département audiovisuel dans le service de l'iconographie comme nous l'avons déjà mentionné. Alors que le mandat du DAV est cantonal, celui de la collecte des imprimés est subdivisé en deux aires géographiques comme nous l'avons vu. La personne aujourd'hui chargée de la gestion de ce fonds, et donc de son alimentation, s'en réfère à la subdivision du canton pour le patrimoine imprimé et se concentre de ce fait sur les Montagnes neuchâteloises.

6.3.1 Critères de sélection

Les critères qui président au choix d'affiches qui viendront compléter les fonds ont été définis de concert avec la BPUN. Il s'agit pour la Bibliothèque de la Ville de collecter affiches et affichettes qui ont un lien avec les Montagnes neuchâteloises et doivent permettre de conserver une trace de ce qu'il s'y passe. Les affiches réunies doivent apporter une information et être porteuses d'une dimension supplémentaire en terme d'illustration. Lorsque la typographie est seule présente, un unique exemplaire est conservé tant que des changements notables ne sont pas constatés. C'est le cas par exemple d'affichettes produites à l'identique annuellement pour annoncer la tenue d'un événement donné.

6.3.2 Modes d'acquisition

Les modes d'acquisition divergent quelque peu qu'il s'agisse d'affichettes ou d'affiches³⁸. Dans le premier cas, la personne chargée du service collecte les affichettes qui sont apposées sur les tableaux d'affichage de l'entrée de l'institution. Une couverture relativement large de la production d'affichettes est possible grâce à cette collecte interne. Des affichettes viennent également compléter les collections par le biais de Tourisme neuchâtelois qui en transmet régulièrement à la Bibliothèque.

³⁸ Format mondial

Pour ce qui est des affiches de format mondial, plusieurs partenariats sont en place. Avec la SGA notamment, qui conserve un exemplaire de toute affiche qu'elle placarde dans les rues suisses. Les affiches ainsi réunies sont distribuées aux bibliothèques lors d'un rendez-vous annuel organisé dans leurs locaux. C'est la BPUN qui s'y rend pour le canton et qui ensuite transmet entre 20 et 30 affiches par année à la BVCF.

Des contacts réguliers avec les Affaires culturelles de la Ville ainsi qu'avec le Département de l'Urbanisme permettent de réunir les affiches officielles placardées dans les rues.

Certaines affiches et affichettes entraient également dans le fonds par le biais du dépôt imprimeur lorsque celui-ci était encore en fonction.

Le fonds d'affiches de la BVCF n'a toutefois pas été créé de toutes pièces par une alimentation régulière. Deux importants dépôts d'affiches se trouvent en effet à la base de cette collection. Le Musée d'histoire de la Ville ainsi que l'Ecole d'art ont tous deux déposé des collections importantes et d'une richesse certaine.

6.3.3 Traitement

Après un tri préalable, les affiches et affichettes sont traitées de manière différente. Les premières sont cataloguées à l'unité, se voyant alors attribuer la zone 904 necfco, avant d'être numérisées. La notice ainsi créée et visible dans le catalogue RERO est enrichie d'une reproduction de l'affiche en question.

Les affichettes sont, elles, traitées moins finement en raison de l'information plus courante dont elles sont porteuses et du travail de graphisme qui est généralement moins important. Des notices privées réalisées par lots selon les commanditaires sont créées. Contrairement aux affiches, les affichettes ne sont pas numérisées et donc pas visibles directement dans le catalogue RERO.

Alors que le traitement des affiches qui entrent de manière régulière dans la collection est assuré, le rétrocatalogage n'est lui pas achevé.

6.3.4 Conservation

Au vu du format et du statut patrimonial de ce type de documents, des conditions de conservation spécifiques sont nécessaires. Les locaux récemment rénovés de la Bibliothèque de la Ville permettent de répondre de manière optimale à ces contraintes.

Des meubles à plan sont en effet disposés dans un magasin placé sous surveillance, tant pour le taux d'humidité que pour la température.

6.3.5 Publics et mise en valeur

Les principaux publics du fonds d'affiches sont les étudiants, les historiens ainsi que certains musées. Les collaborateurs de l'institution sont également amenés à soumettre des demandes notamment lorsqu'ils prennent part à l'organisation d'expositions.

C'est en moyenne une dizaine de demandes externes par année qui sont soumises au service. Celles-ci portent généralement sur des sujets de société, tel que le vote des femmes par exemple, ainsi que sur l'horlogerie.

Les demandes de musées³⁹ visent généralement à obtenir des prêts d'affiches dans le cadre d'expositions. C'était le cas lors de l'exposition *Mon beau sapin, l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds* qui s'est tenue en 2006 au Musée des beaux arts.

Certaines demandes visent également à obtenir des reproductions de ces affiches pour des publications d'ouvrages. La réalisation systématique de reproduction des affiches qui vient compléter la collection dans un format haute résolution permet de répondre très rapidement à ce type de sollicitations. Il a également été remarqué que les reproductions d'affiches qui enrichissent les notices ont fait augmenter les demandes.

6.4 Vieux fonds

Composé d'ouvrages très variés, le vieux fonds de la bibliothèque a été alimenté de 1838 à 1953 avec les acquisitions courantes de l'institution. Un important travail de rétrocatalogage débuté en 2007 vise à décrire l'ensemble du fonds, soit environ 40'000 ouvrages, d'ici à l'année prochaine.

Un certain nombre des ouvrages qui composent ce fonds fait partie du patrimoine imprimé neuchâtelois que l'institution conserve. L'insertion d'un code en zone 904 lors du catalogage permet un décompte du nombre d'ouvrages neuchâtelois qui se trouvent dans la partie du fonds déjà cataloguée. Sur les 24'739 notices aujourd'hui réalisées, la part d'imprimés neuchâtelois est la suivante :

³⁹ Principalement des musées de La Chaux-de-Fonds, le Musée paysan ainsi que le Musée d'histoire

- Neaut : 1994
- Neimp : 579
- Nedit : 1643
- Neoco : 841
- Nesco : 84
- Nexpo : 5
- Necon : 10

Plusieurs de ces imprimés étant des uniuquats au sein du RBNJ, des restrictions de prêt ont été dans la plupart des cas⁴⁰ spécifiées dans les notices d'exemplaires. Il en est de même pour les ouvrages antérieurs à 1851. Lorsqu'une de ces conditions au moins est remplie, le document est uniquement consultable sur place.

Ce fonds n'est toutefois pas uniquement composé de livres à proprement parler. Des enveloppes intercalées entre les ouvrages contiennent de la littérature grise souvent produite par des organismes locaux ainsi que pour des événements donnés⁴¹.

6.5 Brochures

Le fonds Brochures, conservé dans les magasins de l'institution, est principalement constitué de documents au format peu propice à une mise à disposition dans les rayons de la lecture publique. Seules 636 des 4581 brochures qui composent ce fonds sont aujourd'hui cataloguées.

Les documents qui viennent aujourd'hui alimenter ce fonds proviennent de sources diverses et traitent de sujets relativement variés. Après leur arrivée au bureau de catalogage où ils sont décrits, ils rejoignent le fonds une fois qu'ils se sont vu apposer leur cote. Celle-ci est composée de l'intitulé Brochures suivi du numerus currens actuel.

Le public peut, après avoir interrogé le catalogue informatisé, demander à consulter et à emprunter les brochures. Aucune restriction n'existe en effet sur ce fonds puisqu'il

⁴⁰ Certains uniuquats entretenant un lien étroit avec les Montagnes neuchâteloises et publiés au 19^{ème} siècle sont empruntables par les usagers. C'est le cas par exemple des documents suivants : DROZ, Numa. *Alcoolisme : conférence donnée au Temple français de La Chaux-de-Fonds*, le mercredi 21 octobre 1885. 8p. CFV VF 1351-70 ; HUMBERT, Aimé. *Le Japon illustré*. Paris : Hachette, 1870. 2 vol. CFV VF 3994

⁴¹ Salons d'horlogerie, Croix bleue ou encore Fête de gym pour ne donner que ces exemples

avait vocation à être une extension du libre accès. Selon certains, cette facilité d'accès se justifierait également par l'absence d'imprimés neuchâtelois uniques dans ce fonds. Les exemplaires uniques de brochures faisant partie du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises devraient se trouver dans un des fonds de la Réserve. Mais, après vérification, il semble que des uniuquats se trouvant dans le fonds des brochures soient empruntables par le public. C'est le cas notamment d'une brochure portant sur l'exposition intitulée *L'année 1917 à La Chaux-de-Fonds* qui s'est tenue à la Bibliothèque de la Ville en 1967⁴². Ce sondage a été effectué uniquement sur la partie du fonds aujourd'hui cataloguée, d'autres uniuquats devraient être identifiés lors du rétrocatalogage qui est envisagé pour les quelque 4215 brochures qu'il reste à cataloguer.

6.6 Numérisation

Le Département audiovisuel, en raison des types de supports avec lesquels il travaille, bénéficie des services d'un technicien à l'interne. De nombreuses tâches de numérisation, que ce soit pour des services du DAV ou, dans une moindre mesure, pour d'autres services, lui sont confiées.

Il est ainsi en charge de la numérisation des affiches lors de leur entrée ainsi que de la réalisation des fichiers appropriés pour la conservation et la diffusion⁴³. Les plans de la Ville ont également été numérisés au sein de son atelier.

Pour ces travaux, les recommandations de Memoriav en matière de numérisation sont systématiquement appliquées à une exception près. Les numérisations en noir blanc ne sont pas réalisées à un taux d'échantillonnage de 16 bits comme préconisé (Memoriav, 2007, p.23). Ce choix s'explique par le grossissement et la dénaturation du document original, causés par une numérisation 16 bits.

Deux types de fichiers pour chaque document sont réalisés. D'une part un fichier de consultation relativement léger, permettant un affichage ainsi qu'une lecture optimale. D'autre part un fichier .tif lourd respectant les recommandations Memoriav pour la couleur (24 bits) destiné à la conservation.

⁴² CFV BROCHURES 666

⁴³ Par exemple lorsque des fichiers sont demandés pour illustrer un ouvrage.

Avant toute mise en ligne de fichiers, que ce soit sur Flora⁴⁴, RERO ou RERO doc, un filigrane est ajouté sur l'image destinée à la consultation afin d'éviter toute réutilisation abusive. Dans le cas de dessins ou de textes de petite taille, une compilation est réalisée au format pdf.

Alors que la mise en ligne des fichiers image, visant à enrichir les notices, était auparavant assurée par RERO uniquement, le technicien de la BVCF est aujourd'hui habilité à s'en charger.

L'enrichissement des notices ainsi que la transmission rapide de fichiers numérisés aux usagers qui contactent l'institution à distance semblent être un des facteurs d'augmentation du nombre de demandes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : alors que 200 demandes concernant l'iconographie ont été adressées au DAV en 2012, ce nombre était déjà atteint au mois de juin 2013⁴⁵.

6.6.1 Conservation et sécurité

Tant les fichiers de conservation que les fichiers de consultation sont conservés de manière sécurisée sur des serveurs dédiés. Ces espaces de stockage sont gérés pour la Bibliothèque de la Ville par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). Constitués chacun d'une dizaine de téraoctets, ils accueillent des documents par département ce qui permet une gestion des droits optimale ainsi que des modes de classement adaptés aux besoins de chacun d'eux.

Le respect de différents standards de sécurité par le SIEN a permis de répondre de manière complète aux besoins formulés par la bibliothèque. Ainsi, deux backups parallèles existent sur deux lieux distants ainsi que sur des systèmes qui ne sont pas les mêmes. Une sauvegarde complète de ces données est en outre réalisée tous les quinze jours sur des bandes LTO. Finalement, le strict contrôle des droits d'accès aux différents serveurs et types de fichiers permet de réduire les risques humains.

⁴⁴ Logiciel de description archivistique utilisé par le Département des Fonds spéciaux et le DAV conjointement avec la BPUN et les Archives de l'Etat de Neuchâtel.

⁴⁵ La fermeture du Musée d'histoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour réfection peut également être un facteur d'augmentation.

7. Constats

7.1 Collecte et conservation du patrimoine imprimé et numérique dans le Canton de Neuchâtel

Reconnu par la Loi sur l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques de 1981⁴⁶, le rôle patrimonial des institutions n'y est toutefois pas défini avec précision. Ainsi, ce qu'il convient de considérer comme des *Archives intellectuelles du canton* et les modes de gestion qui doivent leur être dédiés ne sont pas définis. Nous noterons également que c'est uniquement sur la convention passée en 1987 entre l'ASAG et la Commission cantonale des bibliothèques que repose la collecte des imprimés, le découpage du canton en deux aires géographiques placées sous la responsabilité respectivement de la BVCF et de la BPUN ainsi que la préservation du patrimoine ainsi collecté.

Les fonds de patrimoine imprimé sont, contrairement à d'autres cantons suisses, éclatés dans de nombreuses institutions. En raison des disparités dans la forme et l'avancement de la description de ces fonds, leur identification et localisation s'avèrent parfois difficiles. Or, la connaissance, a minima, des fonds constitutifs du patrimoine imprimé neuchâtelois nous semble être une condition sine qua non pour œuvrer de manière conjointe à sa bonne gestion et conservation.

En terme de collecte de ce patrimoine, nous observons une disparité des pratiques. Alors que le dépôt imprimeur institué par voie de convention en 1987 n'est plus d'actualité à la BVCF, il s'essouffle dans le bas du Canton. L'acquisition d'ouvrages par d'autres voies, préexistantes à cette évolution du dépôt imprimeur, s'est amplifiée afin de garantir tant que possible l'exhaustivité des fonds d'imprimés neuchâtelois. Toutefois, ces autres formes d'acquisition ne sont que peu uniformisées entre les deux principales institutions du Canton.

Il nous semble également essentiel de souligner que le patrimoine imprimé loclois, spécialement les livres, est aujourd'hui collecté le plus exhaustivement possible non plus seulement par la BVCF mais également par la Bibliothèque de la Ville du Locle.

⁴⁶ Loi [de la République et Canton de Neuchâtel] du 15 décembre 1981 concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques, état au 31 mai 2005 (RSN 442.41)

Enfin, nous notons que la constitution et la préservation du patrimoine numérique⁴⁷ n'est aujourd'hui que trop peu assurée dans le Canton. On relèvera cependant la participation de la BPUN au projet *Archives Web Suisse* qui permet une sauvegarde, certes limitée faute de concertation, des sites web cantonaux. La préservation du patrimoine numérique n'est toutefois aujourd'hui pas assurée. Si un engagement institutionnel fort n'est pas rapidement pris, la perte d'un pan de mémoire important semble inévitable.

7.2 Etat des lieux au sein de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Suite à la réalisation d'un état des lieux visant à identifier les modes de collecte, de traitement, de conservation et de mise en valeur du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises au sein de la BVCF, nous faisons les constats généraux suivants.

7.2.1.1 Fonds constitutifs du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises

Le travail d'identification du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises qui se trouve conservé au sein de l'institution nous a permis d'en apprécier la diversité et l'étendue. Il nous a notamment été possible de mettre en lumière un manque de vision transversale des contenus de chacun des fonds de l'institution. Ainsi, en prenant quelque peu de hauteur, nous avons, par exemple, relevé la présence de neocomensia au sein du fonds Brochures qui s'avèrent être des uniuquats empruntables⁴⁸. Cela illustre l'importance des travaux de rétrocatalogage en cours, dans la mesure toutefois où une politique est précédemment arrêtée afin que les neocomensia ainsi identifiés soient traités de manière uniforme.

Alors que la Réserve devrait accueillir uniquement des imprimés, d'autres types de documents, tels que des manuscrits ou des tirages photographiques, y sont présents en raison de l'histoire du fonds. Proposée à plusieurs reprises par le Département des fonds spéciaux, la ventilation des manuscrits dans le fonds homonyme semble aujourd'hui être une nécessité pour garantir une conservation ainsi qu'un traitement

⁴⁷ Tel qu'entendu par l'UNESCO : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17721&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (UNESCO, 2003)

⁴⁸ C'est le cas par exemple de la brochure : [BRANDT, Camille, BOLLE, Arnold, HUMBERT-DROZ, Jules]. *L'année 1917 à La Chaux-de-Fonds : exposition à la Bibliothèque de la Ville du 1^{er} décembre 1967 au 14 janvier 1968*. 14 f. CFV BROCHURES 666

adéquat de ces manuscrits. La présence d'albums de photographies de type « livres d'or » est également problématique, les photographies ne se trouvant pas dans des conditions de conservation optimales.

7.2.2 Critères de sélection

Alors qu'ils guident la sélection, les critères permettant de définir si un ouvrage peut être considéré comme un imprimé neuchâtelois ou non ne sont que peu formalisés. La notion d'auteur des Montagnes neuchâteloises notamment ne connaît pas de définition arrêtée au sein de l'institution.

7.2.3 Modes d'acquisition

En ce qui concerne les modes de collecte eux-mêmes, la rédaction d'un document sur les principes d'une politique d'acquisition devrait intervenir. Alors que la mise sur pied d'une politique commune d'acceptation des dons a occupé il y a quelques années les services, celle-ci en est restée au stade de projet. Les services du prêt et des périodiques, notamment, ont pallié ce manque en formalisant une politique propre.

La collecte réalisée auprès des imprimeurs n'est aujourd'hui plus pratiquée à la BVCF et ce depuis 2003. Alors que certains types de documents, tels que les livres, sont acquis par d'autres moyens, d'autres, tels que les éphéméridas, ne le sont plus.

Enfin, il nous semble essentiel de rappeler le manque d'uniformisation des processus d'acquisition. Alors que les propositions d'acquisition de monographies sont, pour la plupart des services, validées par un comité lors d'une séance d'acquisitions, ce n'est aujourd'hui pas le cas pour la Réserve neuchâteloise.

7.2.4 Traitement

La description des documents constitutifs du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises est aujourd'hui réalisée par plusieurs services au sein de l'institution. Bien qu'elle se base dans tous les cas sur les standards professionnels en vigueur⁴⁹, une telle partition du traitement sans qu'il n'y ait toujours concertation engendre parfois un manque d'uniformité des pratiques. Les cartes et plans locaux sont aujourd'hui décrits par le service du catalogage, les ouvrages destinés à la Réserve le sont par la personne qui est en charge du fonds et les affiches sont traitées par le service éponyme.

⁴⁹ Manuel de catalogage RERO (RERO, 2013)

L'absence de pratiques communes en matière d'équipement des documents constitutifs du patrimoine imprimé doit également être relevée. Alors qu'un traitement adapté à ce type de documents est généralement appliqué, ce n'est toutefois pas toujours le cas. Des ex-libris portant le nom de l'institution et son ancien logo sont uniquement collés dans les ouvrages acquis par la Réserve.

Définissant le traitement des ouvrages selon le niveau de conservation qui leur est attribué, les règles définies dans le Manuel des niveaux PAC de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds (s.d., 12 p.) ne sont pas appliquées de manière uniforme. Ainsi, les cas de doubles exemplaires ou plus peuvent être traités très différemment. Alors que le Manuel PAC de la BVCF préconise que le niveau 1 soit attribué au premier ou meilleur exemplaire et que le second soit lui au niveau 2, les pratiques sont passablement différentes. Un ouvrage⁵⁰ écrit par un Chaux-de-Fonnier et présent en trois exemplaires au sein du Vieux fonds s'est par exemple vu attribuer le niveau 1 pour le premier exemplaire et le niveau 3 pour les deux suivants. Au sein de la Réserve neuchâteloise, on trouve un exemple⁵¹ d'ouvrage, également conservé au sein du fonds en 3 exemplaires dont tous trois portent le niveau 1.

7.2.5 Conservation

Bien que nous n'ayons pas été en mesure de mener une analyse étendue et détaillée sur les conditions de conservation, quelques points doivent selon nous être relevés. Alors que la plupart des imprimés neuchâtelois bénéficient ou vont bénéficier de conditions de conservation relativement bonnes, il n'en est pas ainsi pour tous. Ainsi, des univerts faisant partie du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises ne sont pas systématiquement exclus du prêt.

La conservation de documents⁵² d'importance régionale dans le bureau de la Réserve nous semble problématique. Il en est de même pour les manuscrits conservés sans attention particulière au sein de la Réserve.

7.2.6 Numérisation

La numérisation du patrimoine qui vise généralement à sa mise en valeur ainsi qu'à sa préservation, occupe aujourd'hui une place importante au sein de l'institution. La

⁵⁰ CFV VF 13074 (cote identique pour les trois exemplaires)

⁵¹ CFV Na 131 (idem)

⁵² Vieux fonds, périodiques neuchâtelois

numérisation de la presse locale dans le cadre de partenariats, comme pour l'Impartial, semble tout particulièrement intéressante au vu des coûts engendrés par de tels projets.

Permettant notamment l'enrichissement des notices catalographiques au moyen de vignettes, la numérisation réalisée à l'interne est d'une importance évidente. Ce travail représente toutefois une part de plus en plus grande des activités du technicien du DAV qui est également appelé à numériser pour d'autres services.

La plateforme RERO doc sur laquelle les cartes et plans des Montagnes neuchâteloises, certains périodiques et des livres sont mis à disposition est peu mise en valeur sur le site de la BVCF.

Nous constatons finalement que des moyens supplémentaires en terme de forces de travail devraient être alloués aux tâches de numérisation si l'institution entend vouloir poursuivre ce chantier au rythme actuel. Il est en effet problématique que le technicien du DAV voie la part de son travail consacrée à la numérisation constamment augmenter.

8. Recommandations

8.1 Patrimoine imprimé des Montagnes neuchâtelaises : proposition de définition et critères d'inclusion

Par *patrimoine imprimé des Montagnes neuchâtelaises*⁵³, on entend :

Tout document publié, ou reproduit par le moyen de l'imprimerie ou par tout autre procédé graphique⁵⁴, que l'on acquiert dans l'objectif d'une conservation à long terme⁵⁵, ayant un lien avec les Montagnes neuchâtelaises par l'auteur, le sujet, l'éditeur ou l'imprimeur.

En est exclu :

- Tout document publié ou reproduit par des procédés sonores et cinématographiques, constitutif du patrimoine audiovisuel.
- Tout document publié ou reproduit par des procédés photographiques, constitutif du patrimoine iconographique.
- Tout document né numérique, constitutif du patrimoine numérique⁵⁶.

Par *Montagnes neuchâtelaises*, nous entendons les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Pour les critères auteur, sujet, éditeur et imprimeur, nous proposons les définitions suivantes.

8.1.1 Auteur personne physique

Auteur, Illustrateur, Traducteur

Toute personne vivant ou ayant vécu dans les Montagnes neuchâtelaises de façon à y avoir laissé une empreinte ou à en avoir été imprégnée. On considère de manière générale qu'il en est ainsi lorsque l'auteur est :

⁵³ Tel qu'utilisé dans le Règlement d'utilisation de la Bibliothèque de la Ville [de la Chaux-de-Fonds] du 31 mars 1992, état au 1^{er} octobre 1994 (RSC 31.101)

⁵⁴ Inspiré de la Loi du 1^{er} avril 1989 sur la Bibliothèque nationale du Québec (LRQ, c B-2)

⁵⁵ Inspiré de Mouren (2007, p.27)

⁵⁶ Selon la définition proposée par l'UNESCO
<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/access-to-knowledge/preservation-of-documentary-heritage/digital-heritage/concept-of-digital-heritage/> (UNESCO, s.d.)

- né dans l'aire géographique arrêtée et y a séjourné au moins jusqu'au terme de sa formation initiale
- non originaire y vivant depuis au moins 3 ans⁵⁷ et y exerçant son activité professionnelle ou artistique
- non originaire y ayant vécu au moins 3 ans tout en y ayant une notoriété certaine ou occupé une fonction importante⁵⁸

8.1.2 Auteur collectivité

« Toute collectivité publique, privée ou associative **pour sa durée d'établissement** » (PACRERO/DM, 2008, p.1) dans les Montagnes neuchâteloises. Sont également compris « les groupes informels tels les troupes de théâtre et les ensembles musicaux » (BCU, 2008)

8.1.3 Sujet

Tous les aspects des activités et des réalités⁵⁹ des Montagnes neuchâteloises dans les limites géographiques tracées par les frontières des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

8.1.4 Editeur

Toute personne physique ou morale qui publie dans les Montagnes neuchâteloises.

8.1.5 Imprimeur

Toute personne physique ou morale qui imprime dans les Montagnes neuchâteloises.

8.2 Acquisition, traitement et conservation

8.2.1 Révision de la chaîne d'acquisition et de traitement

L'acquisition et le traitement d'ouvrages destinés à venir alimenter la Réserve doivent selon nous s'inscrire davantage dans le chemin du livre de l'institution. Cela devrait être le cas déjà lors des séances du groupe d'acquisition de l'institution, durant lesquelles la personne en charge de la Réserve devrait selon nous être présente. Il ne s'agirait pas pour elle de soumettre à validation les choix effectués, puisqu'ils découlent de critères arrêtés, mais bien de les exposer. Une éventuelle acquisition en plusieurs exemplaires (Réserve et lecture publique et/ou salle de lecture) pourrait de

⁵⁷ Nombre d'années appliqué à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL)

⁵⁸ Critère inspiré des niveaux d'acquisitions Valdensia, BCUL

⁵⁹ Selon la conception du critère sujet proposée par François Hauchecorne (1982, pp. 25-30)

ce fait être décidée de manière concertée. Il serait en outre ainsi possible aux autres personnes présentes de signaler des ouvrages qui devraient selon eux rejoindre la Réserve et qui n'auraient pas été identifiés.

Alors qu'aujourd'hui les livres acquis sont traités par la personne en charge de la Réserve, nous proposons que leur description, indexation et équipement soient effectués en suivant le chemin du livre en place pour la lecture publique. Une telle organisation permettrait à la personne responsable de la Réserve de se concentrer sur les tâches essentielles qui doivent selon nous bénéficier de toute son attention, à savoir l'identification, la sélection et la mise en valeur du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises.

Il s'agirait, plus concrètement, de confier la description des ouvrages acquis pour la Réserve au service de catalogage, l'indexation aux personnes qui en ont la charge pour les ouvrages de lecture publique et finalement l'équipement à l'atelier dédié.

Un tel changement ne peut toutefois intervenir sans que les forces de travail actuellement dédiées à la description (catalogage et indexation) et au traitement des ouvrages ne soient revues à la hausse. Bien que le nombre de documents acquis annuellement par la Réserve ne soit pas très important, il est essentiel qu'un traitement de qualité puisse être assuré pour ces ouvrages sans quoi une telle réorganisation ne peut être envisagée. L'application stricte de certaines règles, notamment pour l'équipement, devra être assurée afin que les ouvrages puissent être décrits et conservés au mieux.

Les éphéméras et brochures appelés à rejoindre les Ndocs seraient eux traités par la personne en charge de la Réserve ou par une autre personne du Département des Fonds spéciaux habituée à cataloguer sur Virtua. Dans ce cas également, le travail supplémentaire engendré ne devrait idéalement pas être effectué au détriment des tâches premières de la personne qui en serait chargée.

8.2.2 Recommandations par typologie documentaire

Nous proposons ci-après des règles et recommandations pour les modes d'acquisition, de traitement, de conservation et de mise en valeur par types de supports. Certaines d'entre elles sont issues des politiques et pratiques internes lorsqu'elles nous semblaient adéquates. Le choix a été fait de détailler nos propositions de modes de

gestion pour trois typologies de documents pour lesquelles pas ou peu de formalisation existait.

8.2.2.1 Ephéméras conservés en Ndoc

Les éphéméras qui étaient auparavant principalement collectés au travers du dépôt imprimeur doivent aujourd'hui faire l'objet d'une acquisition plus systématique au travers des sources proposées ci-après. Il est toutefois essentiel de dédier des forces de travail non seulement pour l'acquisition mais également pour la description des documents ainsi collectés.

Caractéristiques	Tout document constitué de 48 pages ou 24 feuillets au maximum qui n'entre pas dans la catégorie des brochures telle que définie plus bas.
Sélection	
Critères	<ul style="list-style-type: none"> • géographique : Montagnes neuchâteloises • auteur physique • auteur collectivité • sujet • éditeur • imprimeur • sélectivité, lorsqu'un travail particulier est réalisé sur la forme (type de papier, matériaux inhabituels, graphisme, etc.) • typologique⁶⁰ <ul style="list-style-type: none"> <i>exhaustivité</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ dépliants culturels et touristiques ○ programmes de manifestations locales ○ invitations aux vernissages

⁶⁰ Selon les *Directives pratiques pour la conservation du patrimoine imprimé neuchâtelois* (Association suisse des arts graphiques, section neuchâteloise. Commission cantonale des bibliothèques, 1987), l'exhaustivité est de ce fait effective pour les éphéméras qui parviennent à l'institution et qui remplissent au moins un des critères précédemment définis.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ tracts politiques lorsqu'ils portent sur un sujet en lien avec les Montagnes neuchâtelaises <p><i>sélectivité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ imprimés publicitaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ quand le volume de l'imprimé ou sa qualité graphique le justifie ▪ quand le produit est fabriqué par une entreprise ayant son siège dans les Montagnes neuchâtelaises
Acquisition	
Sources et identification	<ul style="list-style-type: none"> • flyers et dépliants disposés dans les espaces publics de l'institution⁶¹ • sollicitation d'autres institutions de la Ville⁶² • sollicitation d'associations⁶³ • sollicitation d'entreprises privées (sélectivité)⁶⁴ • ventilation lors du don d'un fonds

⁶¹ La collecte relativement aisée de ces documents permettrait déjà de couvrir un champ important des éphéméras locaux. Il est toutefois essentiel de ne pas s'en contenter puisque plusieurs types d'imprimés n'y sont pas représentés ou plus rarement.

⁶² Notamment Office du tourisme des Montagnes neuchâtelaises, Musées, Arc en scène, etc.

⁶³ On procède ici par sélectivité selon le processus proposé pour les brochures (voir page 74)

⁶⁴ On se référera également ici aux propositions formulées pour les brochures.

Mode d'acquisition	<ul style="list-style-type: none"> • collecte la plus exhaustive possible des flyers et dépliants disposés dans les espaces publics de l'institution • réception au sein de l'institution par voie postale
Traitement	
Nombre d'exemplaires	<ul style="list-style-type: none"> • un exemplaire intégré dans le fonds Ndoc
Description	<ul style="list-style-type: none"> • description selon les règles de catalogage en vigueur dans le Réseau romand des bibliothèques (RERO, 2013) • se référer au travail réalisé par Christine Prêtre (2000) tout en veillant aux différentes évolutions intervenues depuis • attribution du code PAC ainsi que du droit d'accès correspondant dans la notice d'exemplaire
Conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • conditionnement d'un ensemble de dossiers au sein de fourres à rabats respectant la norme ISO 9706 • chacun des dossiers qui entre dans cette fourre à rabats est composé d'un maximum de dix pièces. Une fourre de papier blanc⁶⁵ permet le conditionnement du dossier

⁶⁵ Réalisée au moyen de papier respectant les standards de la norme ISO 9706 (Organisation internationale de normalisation, 1994). Elle est le résultat d'un pliage en deux d'une feuille A3.

	<ul style="list-style-type: none"> • une feuille de papier japon peut être intercalée entre deux pièces si cela s'avère nécessaire⁶⁶ • les ensembles de dossiers ainsi constitués sont regroupés au sein de boîtes de conservation respectant la norme ISO 9706 • usage de matériaux respectant les normes en vigueur pour garantir la meilleure des conservations possibles⁶⁷
Conservation	
Niveaux de conservation ⁶⁸	<ul style="list-style-type: none"> • niveau 1 pour <ul style="list-style-type: none"> ○ les Ndoc jusqu'en 1900 ○ le premier ou seul exemplaire des Ndoc post-1900 • niveau 3 pour <ul style="list-style-type: none"> ○ le second exemplaire d'un Ndoc déjà en Niveau 1
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • prêt exclu • consultation sur place dans les meilleures conditions possibles • pas de photocopies par les usagers eux-mêmes

⁶⁶ Nous proposons l'abandon de la systématique pratiquée jusqu'ici.

⁶⁷ Ce notamment pour la colle nécessaire à la fixation des cotes ou encore l'usage pour les inscriptions du crayon de papier uniquement.

⁶⁸ Tiré du *Manuel des niveaux PAC de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds* (s.d., pp. 3-6)

8.2.2.2 Livres conservés en *Réserve* : *Na, Nb, Nc, Ni*

Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> ouvrages composés de plus de 48 pages ou 24 feuillets
Identification	<ul style="list-style-type: none"> presse locale : notamment l'Impartial catalogues d'éditeurs propositions d'acquisitions par la librairie la Méridienne qui réalise une veille sur les Montagnes neuchâteloises⁶⁹ utilisation des outils de veille documentaire aujourd'hui à disposition tout en veillant à identifier de nouvelles sources d'information sur internet
Sélection	
Critères	<ul style="list-style-type: none"> géographique : Montagnes neuchâteloises auteur physique auteur collectivité sujet éditeur <p style="text-align: center;"><i>Exhaustivité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> imprimeur <p style="text-align: center;"><i>Sélectivité</i>, lorsqu'un travail particulier est réalisé sur la forme (type de papier, matériaux inhabituels, graphisme, etc.)</p>

⁶⁹

Il est toutefois essentiel de ne pas considérer cette offre comme un remplacement du travail de l'institution. Celle-ci doit pouvoir assurer une identification qui soit la plus large possible par ses propres moyens.

Acquisition	
Sources	<ul style="list-style-type: none"> • dépôt imprimeur • acquisition auprès de librairies locales • dons • acquisition auprès d'éditeurs
Mode d'acquisition	<ul style="list-style-type: none"> • avant tout achat d'ouvrage, une proposition d'acquisition est présentée au groupe acquisitions de l'institution⁷⁰. • les ouvrages dont le prix est particulièrement élevé sont acquis uniquement avec l'accord de la direction • commande réalisée par le secrétariat après qu'une notice sommaire d'acquisition (SOMACQ) a été saisie par le service de catalogage • récolte auprès des imprimeurs selon modalités définies
Dons	<ul style="list-style-type: none"> • les ouvrages proposés en don ne faisant pas encore partie de la Réserve neuchâteloise sont systématiquement acceptés dans la mesure où ils remplissent au moins un des critères de sélection • les ouvrages proposés en don et déjà présents au sein de la Réserve sont acceptés si : <ul style="list-style-type: none"> ○ aucun autre exemplaire n'existe au sein de l'institution et s'il présente un intérêt. Il est alors placé au sein du fonds adéquat.

⁷⁰ Une telle procédure doit notamment permettre d'arrêter de manière concertée le nombre d'exemplaires qu'il convient d'acquérir pour l'institution. La personne chargée des acquisitions pour la Réserve est de fait membre du groupe acquisitions.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ le document proposé est en meilleur état de conservation que celui qui est présent au sein de la Réserve⁷¹
Nombre d'exemplaires	<ul style="list-style-type: none"> • le choix d'acquérir plusieurs exemplaires pour différents services de l'institution est arrêté par le groupe acquisitions
Traitement	
Description	<ul style="list-style-type: none"> • description selon les règles de catalogage en vigueur dans le Réseau romand des bibliothèques (RERO, 2013) • les zones spécifiques aux imprimés locaux sont systématiquement renseignées avec précision • indexation • attribution du code PAC ainsi que du droit d'accès correspondant dans la notice exemplaire
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> • usage de matériaux respectant les normes en vigueur pour garantir la meilleure des conservations possibles • les codes à barre sont dans tous les cas prohibés. Inscription du numéro de notice RERO au crayon de papier au début de l'ouvrage • selon la nature de l'ouvrage, la cote peut figurer sur un signet joint. C'est notamment le cas pour des ouvrages très précieux

⁷¹ Caractéristique vérifiée dans la mesure du possible, selon la nature du document ainsi que le volume du don.

Conservation	
Niveaux de conservation ⁷²	<ul style="list-style-type: none"> • niveau 1 pour tout livre intégré dans la Réserve neuchâteloise • niveau 3 pour le second exemplaire et suivants d'un livre déjà en niveau 1
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • prêt exclu • éventuel autre exemplaire présent, accessible et disponible dans les collections de l'institution ou reproduction numérique disponible privilégiés • consultation sur place dans les meilleures conditions possibles • pas de photocopies par les usagers eux-mêmes

⁷² Tiré du *Manuel des niveaux PAC de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds* (s.d., pp. 3-6)

8.2.2.3 Brochures conservées en Ndoc

Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • composées d'un nombre de 48 pages ou 24 feuillets au maximum • reliure sommaire au moyen des techniques généralement utilisées pour brocher (broché, collé, cousu, agrafé)
Ventilation	<ul style="list-style-type: none"> • sont conservées au sein de la Réserve les brochures « dont la fonction est documentaire, délivrant une information neutre, non militante et non commerciale » (Mennessier, 2005, pp. 15-16) • toute autre brochure est intégrée aux Ndocs
Sélection	
Critères	<ul style="list-style-type: none"> • géographique : Montagnes neuchâteloises • auteur physique • auteur collectivité • sujet • éditeur • imprimeur
Acquisition	
Sources	<ul style="list-style-type: none"> • éventuelles brochures disposées dans les espaces publics de l'institution • sollicitation⁷³ d'autres institutions de la Ville⁷⁴

⁷³ Les sollicitations sont réalisées de manière groupée avec celles qui visent à collecter des éphémérides de manière à ménager les partenaires potentiels.

⁷⁴ Notamment Office du tourisme des Montagnes neuchâteloises, Musées, Arc en scène, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> • sollicitation d'associations⁷⁵ • sollicitation d'entreprises privées⁷⁶ • ventilation lors du don d'un fonds
Mode d'acquisition	<ul style="list-style-type: none"> • réception au sein de l'institution par voie postale • collecte dans les espaces publics de l'institution
Traitement	
Nombre d'exemplaires et ventilation	<ul style="list-style-type: none"> • premier exemplaire intégré au fonds <i>Ndoc</i> • second exemplaire intégré au fonds brochures, et de fait empruntable, si : <ul style="list-style-type: none"> ○ il n'est pas dans un meilleur état de conservation que le premier exemplaire ○ il n'a pas été diffusé avant 1900⁷⁷
Description	<ul style="list-style-type: none"> • description selon les règles de catalogage en vigueur dans le Réseau romand des bibliothèques (RERO, 2013) • les zones spécifiques aux imprimés locaux sont systématiquement renseignées avec précision • indexation • attribution du code PAC ainsi que du droit d'accès correspondant dans la notice d'exemplaire

⁷⁵ Au vu du nombre d'associations existantes dans les Montagnes neuchâtelaises, celle-ci est réalisée de manière sélective selon les activités de l'association ou encore le nombre de membres qu'elle compte par exemple. La Ville de La Chaux-de-Fonds propose des listes d'associations auxquelles il est possible de se référer.

⁷⁶ On applique également une certaine sélectivité ici. Des entreprises privées fortement impliquées dans la vie locale telle que La Semeuse ou encore des entreprises dont le nom est fortement attaché aux Montagnes tel que Tissot au Locle sont privilégiées.

⁷⁷ Il serait dans un tel cas également intégré au sein de la Réserve ou des Ndocs.

Conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • usage de matériaux respectant les normes en vigueur pour garantir la meilleure des conservations possibles • les codes à barre sont dans tous les cas prohibés. Inscription du numéro de notice RERO au crayon de papier sur la première page de l'ouvrage qui le permet • conditionnement systématique au sein d'une fourre à rabat en Ndoc
Conservation	
Niveaux de conservation ⁷⁸	<ul style="list-style-type: none"> • niveau 1 pour <ul style="list-style-type: none"> ○ toute brochure intégrant les Ndocs ou présente au sein du Vieux fonds • niveau 3 pour <ul style="list-style-type: none"> ○ le second exemplaire d'une brochure dont un exemplaire a déjà le niveau 1
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • prêt exclu • éventuel autre exemplaire présent, accessible et disponible dans les collections de l'institution ou reproduction numérique disponible privilégiés • consultation sur place dans les meilleures conditions possibles • pas de photocopies par les usagers eux-mêmes

⁷⁸ Tiré du *Manuel des niveaux PAC de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds* (s.d., pp. 3-6)

8.2.2.4 Périodiques

Le service des périodiques de la BVCF a rédigé plusieurs politiques ces dernières années en matière d'acquisition et de conservation de titres faisant partie du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises⁷⁹. Celles-ci permettent selon nous une gestion optimale. Nous recommandons de ce fait de poursuivre le travail de repérage et d'acquisition des publications périodiques, tant commerciales que non commerciales, tel qu'il est mené aujourd'hui.

Ces différentes politiques doivent être appliquées de manière systématique. C'est notamment le cas pour la politique de dons ainsi que pour la politique de conservation des périodiques neuchâtelois au sein de l'institution. Nous soulignerons à ce titre l'importance de ne pas uniquement retenir du plan PAC les possibilités offertes de partage de la conservation du patrimoine. Les niveaux de conservation qui doivent être appliqués par l'institution en charge d'un titre édictent aussi des règles précises en matière d'équipement, de prêt et de conservation. Bien que les périodiques neuchâtelois n'y soient pas clairement cités⁸⁰, le niveau 1 semble adéquat et s'inscrit dans la vision globale de patrimoine imprimé que nous proposons. A ce titre, tous les titres faisant partie du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises, qu'ils soient morts ou vivants, doivent au plus vite être exclus du prêt, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas pour tous. Certains journaux publiés par les sections locales de partis politiques comme les Verts sont accessibles librement et empruntables. La pratique en vigueur qui consiste à les proposer en consultation en salle de lecture peut selon nous perdurer dans la mesure où :

- l'altération des titres mis à disposition est pratiquement nulle
- les photocopies réalisées par les lecteurs sont systématiquement interdites
- les vols sont inexistantes
- l'équipement nécessaire reste léger

Nous recommandons en outre de limiter pour ces périodiques leur mise à disposition dans les caissettes aux deux exemplaires qui précèdent le numéro actuel.

⁷⁹ *Politique de conservation des périodiques neuchâtelois au sein de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds* (juin 2010); *Politique d'acceptation des dons de périodiques* (s.d., 1 p.)

⁸⁰ *Manuel des niveaux PAC de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds* (s.d., 12 p.)

Dans le cas où la personne responsable de la Réserve neuchâteloise se verrait déchargée des tâches de traitement comme nous le proposons, une intensification des collaborations serait souhaitable. C'est notamment le cas pour les envois de sollicitations de dépôt systématique aux associations, institutions et entreprises.

La problématique des suppléments aux périodiques locaux, soulevée par la personne en charge du service, doit selon nous être résolue en appliquant les critères de sélection pour les documents constitutifs du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises. Ces suppléments devraient de ce fait être systématiquement décrits et conservés dans la mesure où le critère d'aire géographique est appliqué.

8.2.3 Rétrocatalogage des fonds

Le rétrocatalogage de fonds au sein de la BVCF permet un signalement des imprimés en lien avec les Montagnes neuchâteloises. Il est également l'occasion d'identifier des ouvrages qui ne sont pas présents au sein de la Réserve neuchâteloise et de leur attribuer un statut adéquat.

Ces bonnes pratiques, qui sont essentielles, ne sont toutefois pas appliquées de manière systématique. Comme nous l'avons relevé, l'attribution du niveau de conservation 1 ainsi que l'exclusion du prêt lorsque l'on a affaire à un unikat ne sont aujourd'hui pas généralisées. Pour cette raison, nous recommandons d'appliquer les politiques proposées ci-avant pour le patrimoine imprimé lors du rétrocatalogage. La ventilation des documents ainsi identifiés peut être envisagée lorsque l'ampleur de la tâche le permet et que le respect de l'unité du fonds se révèle secondaire. Une nécessaire amélioration des conditions de conservation peut également justifier la ventilation de documents. C'est le cas par exemple des manuscrits aujourd'hui conservés au sein du *Vieux fonds* et de la *Réserve* qui doivent rejoindre le *Fonds des manuscrits*.

Une telle procédure devra être appliquée le plus systématiquement possible pour l'achèvement du rétrocatalogage en cours et pour les projets à venir. Ce sera le cas notamment lors de la description du fonds *Brochures* qui, comme nous l'avons vu, est composé d'un nombre important de documents répondant aux critères du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises. Nous proposons que les brochures répondant à ces critères soient ventilées au sein des *Ndoc*, permettant ainsi de garantir que :

- l'exclusion du prêt et la consultation en salle de lecture seront appliquées

- les boîtes qui les contiennent, actuellement en carton gris avec des agrafes, seront remplacées par du matériel adéquat⁸¹
- les manipulations seront effectuées de manière adéquate⁸²
- les boîtes de conservation contiendront un nombre de brochures adéquat

Comme nous l'avons précisé, les brochures répondant aux critères définis de patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises et entrant en un seul et unique exemplaire dans les collections de l'institution seront désormais conservées en *Ndoc*.

8.2.4 Mise en valeur

Le patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises est aujourd'hui généralement mis en valeur lors d'expositions à l'interne ou à l'externe. Les imprimés ainsi montrés sont souvent présentés dans des vitrines ou encore sous cadre pour les affiches, cartes et plans. La présence dans les rayons de la lecture publique de nombreux ouvrages constitutifs du patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises est peu mise en valeur. Pour cette raison et afin de pallier un manque, nous proposons que soit créé en lecture publique un rayon *Montagnes neuchâteloises*. Alors que celui-ci aura principalement pour vocation de réunir selon le principe d'une rotation ces imprimés, un rayon *Montagnes neuchâteloises* serait également créé en Salle de lecture. Ce second espace, au vu de son emplacement, aurait lui pour but de réunir un ensemble de documents plus statique et comportant des ouvrages de référence permettant et facilitant l'étude de l'histoire locale. La sélection de ces ouvrages présents en Salle de lecture serait réalisée avec le concours de la personne chargée de la Réserve neuchâteloise.

Le rayon que nous proposons de mettre en place en lecture publique serait idéalement situé à proximité de la banque de prêt afin de pouvoir être facilement alimenté par les collaborateurs et d'être visible par les usagers de l'institution. Celui-ci serait constitué de documentaires sur les Montagnes neuchâteloises (horlogerie, urbanisme, histoire locale, patois, flore et faune, randonnée, cartes topographiques, biographies de Neuchâtelois, etc.) ainsi que de fictions écrites par des auteurs locaux ou se déroulant dans le canton. Alors que certains ouvrages généralistes ou de référence resteraient de manière fixe au sein de ce rayon, les autres seraient amenés à n'y faire que des

⁸¹ Boîtes de conservation répondant aux normes en vigueur

⁸² Certaines brochures contenues dans ces boîtes sont pliées

passages temporaires au moment de leur entrée dans la collection. Cette volonté de rotation et de renouvellement régulier doit permettre de rendre attractif ce rayon et de mettre en valeur les ouvrages qui composent le patrimoine imprimé des Montagnes neuchâtelaises dans toute sa diversité.

8.2.5 Numérisation

Nous recommandons vivement que des standards soient arrêtés pour les projets de numérisation que la BVCF réalise à l'interne ou à l'externe. Alors que la numérisation réalisée au sein du DAV vise à reproduire le document le plus fidèlement possible sans que des moyens d'amélioration ne soient utilisés, ce n'est pas le cas pour tous les projets confiés à l'externe. Ainsi l'entreprise 4DigitalBooks qui a réalisé ou réalise des projets de numérisation⁸³, utilise des programmes permettant l'amélioration des images en ôtant d'éventuelles taches. Nous recommandons de ce fait de définir une politique commune pour tous les projets de numérisation de l'institution afin de produire une collection numérique sur des bases cohérentes et uniformes.

Dans la situation actuelle, si aucun poste supplémentaire n'est créé de façon à pouvoir assurer à l'interne la numérisation d'imprimés, une numérisation à l'externe est selon nous la meilleure des solutions. Elle permettrait en effet un traitement rapide, sans que la chaîne de numérisation actuellement en place pour le DAV et l'iconographie ne soit sollicitée.

Une telle opération de numérisation sélective de la Réserve devrait selon nous être réalisée sous la forme d'un projet spécifique. Il s'agira dans un premier temps d'arrêter de manière définitive un corpus à numériser selon plusieurs critères :

- Législation sur les droits d'auteur qui limite grandement le champ des ouvrages librement reproductibles
- Demandes d'usagers
- Numérisation justifiée pour des raisons de conservation

Des thématiques privilégiées pourraient également être définies afin de réaliser une numérisation sélective :

- Ouvrages qui traitent de l'urbanisme des Montagnes neuchâtelaises
- Numérisation d'uniquats se trouvant au sein du Vieux fonds

⁸³ Notamment La Sentinelle, journal socialiste dont la publication s'est arrêtée en 1971 et l'Impartial, quotidien des Montagnes neuchâtelaises.

Un découpage en sous-corpus afin de réaliser une numérisation en plusieurs temps peut également être envisagé. Il faudrait alors, selon nous, dans un premier temps privilégier la numérisation des ouvrages anciens et/ou se trouvant dans un état de conservation qui exigerait une limitation des sollicitations.

Une fois les corpus arrêtés, les étapes habituellement suivies par l'institution lors de projets de numérisation externes devront être respectées :

- Réalisation d'un cahier des charges sur la base des standards de numérisation définis préalablement par l'institution
- Soumission aux prestataires potentiels
- Choix du prestataire
- Organisation des aspects logistiques : sécurité, traçabilité des documents, etc.
- Chaîne de contrôle lors du retour : la présence de tous les ouvrages est systématiquement vérifiée puis la qualité des fichiers issus de la numérisation l'est par sondages
- Attribution des métadonnées aux fichiers ou vérification si elles l'ont été de manière automatisée lors de la numérisation
- Mise en ligne⁸⁴

Une fois la numérisation des ouvrages sélectionnés au sein de la Réserve effectuée, les travaux de numérisation pourraient être poursuivis en traitant les Ndoc. Il sera toutefois préalablement essentiel de vérifier l'intérêt du public pour un tel projet dont l'ampleur n'est pas négligeable au regard de la nature des documents à numériser et des coûts induits.

Nous recommandons finalement d'intensifier la mise en valeur des documents numérisés sur le site internet de l'institution et de veiller à ce que la conservation des fichiers résultants de ces projets de numérisations soit assurée.

8.2.6 Patrimoine numérique

Bien qu'il ne s'agisse pas du sujet central du présent travail, il nous semble important de formuler nos principales recommandations en matière de sauvegarde du patrimoine numérique des Montagnes neuchâteloises.

⁸⁴ Afin de s'inscrire dans la politique actuellement en place, nous recommandons de mettre en ligne ces documents sur la plateforme RERO doc.

La possibilité de pouvoir compter sur le projet *Archives Web Suisse* pour la sauvegarde d'une partie importante des sites web d'importance régionale doit être mise en avant au sein de l'institution. Une intensification des contacts avec la BPUN à ce sujet est également souhaitable de manière à pouvoir arrêter conjointement une liste de sites à préserver selon l'aire géographique traditionnellement couverte par chacune des institutions.

Au vu des coûts engendrés par la sauvegarde du patrimoine numérique ainsi que de la complexité de tels projets, nous encourageons vivement une réflexion interinstitutionnelle à l'échelle cantonale. Comme nous l'avons déjà souligné, une réelle prise de conscience du risque de perte de mémoire doit intervenir dans les milieux politiques, ce qui ne sera guère possible sans un important travail de lobbying.

8.2.7 Intégration de la Réserve au Département des Fonds spéciaux

Le rattachement de la Réserve neuchâteloise au Département des Fonds spéciaux qu'il nous était demandé d'étudier a été arrêté définitivement durant la réalisation de notre travail. Les conclusions auxquelles nous arrivons confortent ce choix pour plusieurs raisons. Le service de « documentation neuchâteloise » qui était jusqu'alors rattaché à la direction et possédait en quelque sorte un statut « d'électron libre » gagnera à se voir inscrit dans un département tourné vers le patrimoine local. La concertation, principalement en terme d'identification et de mise en valeur de ce patrimoine, pourra et devra ainsi être renforcée.

L'évolution des modes d'acquisition et de traitement que nous avons présentés ci-avant doit permettre à la personne chargée de constituer, conserver et mettre en valeur le patrimoine imprimé local de se concentrer sur certaines tâches. Nous recommandons notamment qu'il lui soit possible d'intensifier l'identification et la collecte d'éphémérides qui ne sont pas suffisamment préservés aujourd'hui.

Enfin, cette intégration de la Réserve neuchâteloise au Département des Fonds spéciaux, ainsi que le déménagement planifié du fonds, doivent être l'occasion de ventiler certains documents. Les manuscrits et photographies présents au sein de ce fonds et nécessitant des conditions de conservation adaptées doivent être déplacés au sein de locaux adéquats. Les manuscrits rejoindraient ainsi le fonds qui leur est dédié au sein de l'institution, les albums de photographies de type *Livre d'or* en feraient de même.

9. Conclusion

En lieu et place de la notion de documentation neuchâteloise, celle de patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises nous a permis de définir plus finement le champ de notre travail. La diversité des supports et de leurs modes de gestion alors identifiés a passablement complexifié nos recherches et réflexions.

Les sources consultées ainsi que les entrevues réalisées dans plusieurs institutions de Suisse romande, nous ont permis, au travers de la réalisation de l'état de l'art, d'identifier les modes de gestion existants. La mise en perspective de cet état de l'art avec l'état des lieux réalisé au sein de la BVCF nous a permis de formuler des recommandations.

Une définition unique et commune de la notion de patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises au sein de l'institution devra être arrêtée. Cela permettra une meilleure vision de la richesse et de la diversité de ce patrimoine conservé au sein de la BVCF qui gagnerait à être mis en valeur de manière conjointe. Les modes de gestion par typologies documentaires, tels que nous les proposons, doivent permettre une uniformisation des pratiques aujourd'hui disparates.

La personne en charge de la Réserve neuchâteloise devrait être déchargée de certaines tâches qui pourraient avantageusement être remplies par d'autres services de l'institution. Elle pourrait alors consacrer plus de temps à la mise en valeur du fonds.

Peu traité tout au long de ce travail, le patrimoine numérique tel qu'entendu par l'UNESCO, doit aujourd'hui mobiliser les bibliothèques patrimoniales et notamment la BVCF. Une réflexion, idéalement menée conjointement avec d'autres institutions, doit être engagée afin d'identifier les possibilités de synergie, les meilleurs modes de collecte et surtout de conservation des documents nés numériques.

Nous relèverons également au terme de ce travail le nécessaire engagement des autorités politiques pour une gestion cohérente du patrimoine imprimé. Le dépôt imprimeur, tel qu'il a été mis sur pied en 1987, ne répond plus aujourd'hui aux besoins des institutions en charge de la collecte de ce patrimoine. Des financements devront être nommément destinés à cette tâche et fixés selon les découpages géographiques communément admis.

Alors que leurs besoins et attentes devraient guider une partie non négligeable des choix qui sont à faire en matière de mise en valeur du patrimoine, les usagers de l'institution ne sont que peu pris en considération dans ce travail. Un tel choix s'explique notamment par l'ampleur de la tâche qui nous était confiée ainsi que par l'orientation de ce travail qui portait davantage sur les phases d'acquisition et de traitement du patrimoine imprimé local. Il serait toutefois essentiel de mener par la suite des enquêtes auprès des publics afin de cerner au mieux leurs attentes.

Nécessaire à la définition d'une politique de conservation partagée entre les différentes institutions du canton de Neuchâtel, la réalisation d'un état des lieux plus large devrait intervenir incluant notamment les Archives de l'Etat de Neuchâtel que nous n'avons pas rencontrées faute de temps et parce que dépassant les objectifs de notre mandat.

10. Bibliographie

Articles

BRUN-PICARD, Céline et LALLICH-BOIDIN, Geneviève. *L'accès au patrimoine écrit en ligne : analyse structurelle et réflexion prospective sur un cas français*. Les enjeux de l'information et de la communication [en ligne]. 2011, n° 12/1, p. 23-31. http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2011/BrunPicard-Lallich/home.html (consulté le 12 juillet 2013)

HAUCHECORNE, François. *Fonds local et régional*. BBF [en ligne]. 1982, n° 1, p. 25-30. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-01-0025-002> (consulté le 12 juillet 2013)

SYREN, André-Pierre. *La bibliothèque localement universelle*. BBF [en ligne]. 1995, n° 3, p. 8-15. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-03-0008-001> (consulté le 12 juillet 2013)

Documents internes

BIBLIOTHEQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE, Lausanne. *Niveaux d'acquisition Valdensia*. 23 octobre 2008. 2 p.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS. *Manuel des niveaux [PAC] de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds*. 12 p.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS. *Politique d'acceptation des dons de périodiques*. 1 p.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS. *Politique de conservation des périodiques neuchâtelois au sein de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds*. Juin 2010. 2 p.

GROUPE PAC RERO. *Définition de la notion de patrimoine cantonal pour la préservation à long terme : critères communs pour les bibliothèques du groupe PAC-RERO*. Etat au 16.05.2008. 1 p.

MEDIATHEQUE VALAIS. *Plan de développement et de conservation (PDC) des collections de la Médiathèque Valais*. 1 mai 2008. 78 p.

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE. *Nombre d'emplois et d'établissements par district – 2001-2008, Branche : Imprimerie et services annexes*. S.d. 1 p.

REICH, Hans-Peter. *Auteurs neuchâtelois*. 02.2012. 2 p.

Lois, règlements et convention

ASSOCIATION SUISSE DES ARTS GRAPHIQUES, SECTION NEUCHATELOISE. COMMISSION CANTONALE DES BIBLIOTHEQUES. *Conservation du patrimoine imprimé neuchâtelois*. Neuchâtel, juillet 1987. 1 p.

ASSOCIATION SUISSE DES ARTS GRAPHIQUES, SECTION NEUCHATELOISE. COMMISSION CANTONALE DES BIBLIOTHEQUES. *Conservation du patrimoine imprimé neuchâtelois : Directives pratiques du 30 juin 1987*. 4 p.

Loi [de la république et canton de Neuchâtel] du 15 décembre 1981 concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques, état au 31 mai 2005 (RSN 442.41)

Loi du 1^{er} avril 1989 sur la Bibliothèque nationale du Québec (LRQ, c B-2)

Règlement d'utilisation de la Bibliothèque de la Ville [de la Chaux-de-Fonds] du 31 mars 1992, état au 1^{er} octobre 1994 (RSC 31.101)

Monographies

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1999. 386 p.

JOCTEUR-MONTROZIER, Yves. *Les fonds locaux*. In : ODDOS, Jean-Paul, dir. *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1997. P. 352-369.

LE RAY, Sylvie. *Singularité et ambiguïté du patrimoine écrit*. In : ODDOS, Jean-Paul, dir. *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1997. P. 43-66

MOUREN, Raphaële (dir.). *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2007. 416 p.

SYREN, André-Pierre. *Le fonds local*. In : MOUREN, Raphaële et PEIGNET, Dominique, dir. *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2007. P. 218-222.

Publications institutionnelles

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION. *Information et documentation – Papier pour documents – Prescriptions pour la permanence*. Genève : ISO, 1994. 7 p. Norme internationale ISO 9706 : 1994

VILLE DE NEUCHÂTEL. *Rapport du Conseil communal au Conseil général sur LA GESTION et LES COMPTES de l'exercice 2011* [en ligne]. 20 février 2012. 441 p. <http://www.neuchatelville.ch/d2wfiles/document/8898/5001/0/Rapport%20GESTION%200complet%202.pdf> (consulté le 12 juillet 2013)

VILLE DU LOCLE. *Budget 2013* [en ligne]. 5 novembre 2012. 175 p. http://www.lelocle.ch/fileadmin/user_upload/basesite/documents/Telechargements/Budget_2013/Budget%202013%20FINAL.pdf (consulté le 12 juillet 2013)

Sites web

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS. Fonds Jules Humbert-Droz. In : *Site de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds* [en ligne]. Dernière modification le 10 juillet 2013. <http://cdf-bibliotheques.ne.ch/JulesHumbertDroz> (consulté le 12 juillet 2013)

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS. Le Corbusier. In : *Site de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds* [en ligne]. Dernière modification le 10 juillet 2013. <http://cdf-bibliotheques.ne.ch/LeCorbusier> (consulté le 12 juillet 2013)

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE DE NEUCHÂTEL. Dossiers neuchâtelois. In : *Site internet de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel* [en ligne]. http://bpun.unine.ch/page.asp?sous_menu1=doss_neuch&sous_menu2=0 (consulté le 12 juillet 2013)

MEMORIAV – ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MEMOIRE AUDIOVISUELLE SUISSE. Recommandations photographie. In : *Site de MEMORIAV*

[en ligne]. <http://fr.memoriav.ch/photo/recommendations/default.aspx> (consulté le 12 juillet 2013)

RERO - RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ROMANDES. Catalogage. In : *Site de RERO* [en ligne]. Dernière modification le 15 février 2013. <http://www.rero.ch/page.php?section=catalogage&pageid=index> (consulté le 12 juillet 2013)

SOCIETE NEUCHATELOISE DE PRESSE SA. *Archives historiques L'Express L'Impartial* [en ligne]. <http://www.limpartialarchives.ch/Default/Skins/SwissFr/Client.asp?Skin=SwissFr&Enter=True&AW=1373615595753&AppName=2> (consulté le 12 juillet 2013)

SURFACE. *Portail du Canton de Neuchâtel* [en ligne]. <http://www.surface.ch/ne/map-district.htm> (consulté le 12 juillet 2013)

UNESCO. Charte sur la conservation du patrimoine numérique. In : *Site de l'UNESCO* [en ligne]. http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17721&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 18 septembre 2013)

UNESCO. Concept de patrimoine numérique. In : *Site de l'UNESCO* [en ligne]. <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/access-to-knowledge/preservation-of-documentary-heritage/digital-heritage/concept-of-digital-heritage/> (consulté le 12 juillet 2013)

VILLE DU LOCLE. Plateforme urbanistique 3D. In : *Site de la Ville du Locle* [en ligne]. <http://www.lelocle.ch/qualitedevie/patrimoine/plateforme-urbanistique-3d/> (consulté le 18 septembre 2013)

Rapport

CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD PAS-DE-CALAIS. Il est urgent d'agir pour éviter le déclin de l'imprimerie [en ligne]. Octobre 2009. [12] p. <http://fdcom.coop/FDCOM/liblocal/docs/Documentation/104-EtudelmprimerieCCINord.pdf> (consulté le 12.07.2013)

Mémoires

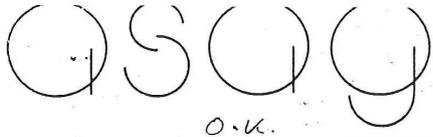
MENNESSIER, Anne-Laurence. *Le traitement des éphémères en bibliothèque : l'exemple de la collection Arthur Labbé de la Mauvinière à la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers*. 2005. 100 p. Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2005.

PRETRE, Christine. *Organisation et traitement du fonds de documentation ancienne de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds*. 2000. 84 p. Travail de diplôme présenté à l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses.

Manuel

WISCONSIN HISTORICAL RECORDS ADVISORY BOARD, WISCONSIN ASSOCIATION OF PUBLIC LIBRARIANS. *Creating a Collection Development Policy for Local Historical records in Public Libraries*. 1998. 27 p.

Annexe 1 : Convention patrimoine imprimé neuchâtelois



0 10 0 01

Commission cantonale
des bibliothèques

Association suisse des arts graphiques
Section neuchâteloise

Neuchâtel, juillet 1987



Concerne: Conservation du patrimoine imprimé neuchâtelois

Messieurs,

Depuis quelques années, la Commission cantonale des bibliothèques se préoccupe des moyens d'assurer la conservation aussi complète et durable que possible des impressions neuchâteloises.

Le 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise, en 1983, nous a rendus plus conscients de la riche tradition et de la qualité actuelle des arts graphiques dans notre petit pays, dont ils contribuent beaucoup à assurer le rayonnement.

En même temps, les responsables de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, chargées de réunir et de conserver les productions de nos presses, ont mieux mesuré les lacunes qui existaient à cet égard dans leurs fonds, et les difficultés qu'ils éprouvaient à constituer dans ce domaine des collections complètes, aptes à satisfaire les historiens futurs de l'imprimerie neuchâteloise. Ces difficultés relèvent plus d'un manque d'information que de problèmes budgétaires, et elles sont particulièrement sensibles dans le secteur des imprimés hors-commerce et des travaux de ville.

La Commission cantonale des bibliothèques a donc étudié l'opportunité d'introduire dans notre législation une disposition sur le dépôt légal, à l'instar de certains cantons romands. Elle est toutefois arrivée à la conclusion qu'une collaboration libre et concertée de tous les intéressés serait plus opportune, voire même plus fructueuse.

D'un commun accord, le Département de l'Instruction publique et la section neuchâteloise de l'Association suisse des Arts graphiques ont donc décidé d'aider les bibliothèques à mettre sur pied un système de collecte des imprimés neuchâtelois à la fois souple et efficace, faisant appel au sens civique et à l'intérêt culturel de chaque maître-imprimeur sans lui imposer de contraintes administratives indiscretées, ni lui causer de travail supplémentaire.

Ce système repose pour l'essentiel sur le dépôt dans les imprimeries de caissettes en plastique qui seront relevées deux fois par an par les camionnettes de l'Office cantonal du matériel scolaire, et remises à la bibliothèque concernée: la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel pour les districts de Neuchâtel, Boudry, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour les districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Dans ces caissettes, il suffira à l'imprimeur de glisser dès la sortie de presse un exemplaire de tout imprimé significatif, étant bien entendu que l'opération ne concerne pas les pièces strictement privées telles que faire-part, papiers-valeurs, cartes de visite ou papier à lettres.

Les Directives que vous trouverez en annexe vous donneront toutes précisions utiles quant aux catégories d'imprimés spécialement recherchées par les bibliothèques, aux modalités de ramassage, et aux collaborateurs des bibliothèques à même de vous fournir tout renseignement complémentaire.

Afin de garantir le suivi et la qualité des contacts entre les imprimeries et les bibliothèques, il est très souhaitable que tout maître-imprimeur qui ne serait pas en mesure de les assurer lui-même puisse désigner dans son entreprise un cadre particulièrement proche de la fabrication, et apte à collaborer à cette opération d'archivage d'entente avec les bibliothécaires.

La Commission cantonale des bibliothèques et le Comité de l'ASAG vous recommandent très vivement d'apporter votre concours actif à ce programme. Il n'est pas seulement dans l'intérêt des futurs historiens, mais aussi dans celui des imprimeurs d'aujourd'hui, qui seront ainsi assurés que la partie la plus représentative de leur production sera archivée par des professionnels du classement et de la conservation documentaires, qui les tiendront en permanence à leur disposition et auront le souci de les mettre en valeur par des expositions, des publications, ou d'autres manifestations culturelles analogues à celles de 1983.

Dans l'espoir que votre entreprise accueillera favorablement notre démarche et pourra se joindre à l'effort commun entrepris aujourd'hui, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

ASSOCIATION SUISSE DES
ARTS GRAPHIQUES
Section neuchâteloise
Le Président:

Charles Heng
Maître-Imprimeur

COMMISSION CANTONALE
DES BIBLIOTHÈQUES

Le Président:

Jean Cavadini
Conseiller d'Etat



Annexe 2 : Directives pratiques

0.1
Associatio. suisse
des arts graphiques
Section neuchâteloise

YK 561
Commission cantonale
des bibliothèques

BP

Conservation du patrimoine imprimé neuchâtelois

Directives pratiques
du 30 juin 1987



Patrimoine imprimé des Montagnes neuchâtelaises au sein de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds :
état des lieux et perspectives

1. Bibliothécaires responsables

Districts de Neuchâtel, Boudry, Val-de-Travers, Val-de-Ruz :

Monsieur Michel Schlup
Directeur-adjoint
Bibliothèque publique et universitaire
3, pl. Numa-Droz
2000 Neuchâtel
Tél. : (038) 25 13 58

Districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds :

Madame Françoise Frey
Conservateur des fonds spéciaux
Bibliothèque de la Ville
33, rue du Progrès
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. : (039) 28 46 12

2. Mode de ramassage

Dates

Les caissettes seront déposées dans les imprimeries, respectivement relevées, au moins deux fois par année : le 15 août et le 31 janvier.

Premier dépôt : 15 août 1987 ; premier ramassage : 31 janvier 1988.

Nombre de caissettes

Lors du premier passage, il ne sera déposé qu'une caissette par imprimerie. Au cas où elle serait remplie avant le 31 janvier 1988, prière d'en avvertir le bibliothécaire responsable pour obtenir une seconde caissette.

Responsable du ramassage

Monsieur Pierre Colomb
Chef de l'Office cantonal
du matériel scolaire
1, chemin des Tunnels
2006 Neuchâtel
Tél. : (038) 22 39 27

3. Nature des documents à conserver

3.1 Imprimés à conserver de façon complète

Livres
Brochures
Plaquettes pour jubilés et anniversaires
Bulletins périodiques (y compris ceux d'associations locales)
Programmes de manifestations locales
Cartes, plans, panoramas
Dépliants culturels et touristiques
Étiquettes de vin
Invitations aux vernissages

Remarque: pour les livres dont la fabrication se termine en dehors de l'imprimerie (reliure industrielle), prière de déposer dans la caissette le **premier cahier**, de sorte que la bibliothèque responsable ait les références complètes et puisse le commander en librairie ou à l'éditeur.

3.2 Imprimés à conserver de façon sélective

Imprimés publicitaires :

- quand le volume de l'imprimé ou sa qualité graphique le justifie
- quand le produit est neuchâtelois

Affiches :

- quand la matière ou l'artiste sont neuchâtelois ; quand le produit est neuchâtelois
- quand la qualité le justifie (affiches d'art, affiches de produits célèbres)
- affiches de manifestations sportives ou culturelles répétitives (matches, lotos, concerts, etc.) : seulement quelques spécimens par saison.

Menus de restaurants et de banquets :

- un choix représentatif

Emballages :

- pour des produits typiquement neuchâtelois
- pour des produits célèbres

Cartes postales :

- quand le sujet est neuchâtelois

Remarque: en cas de doute, mettre dans la caissette, un tri sera fait à la bibliothèque.

3.3. Imprimés à ne pas conserver

Papier à lettres
Cartes de visite
Faire-part (sauf personnalités célèbres si la famille le permet)
Factures
Formulaires commerciaux
Titres de transport
Papiers-valeurs

Remarque: ne pas hésiter à mettre cependant dans la caisse les travaux de ville en relation avec un personnage ou un événement important, ou témoignant d'une recherche graphique ou d'une qualité de fabrication particulière.

Annexe 3 : Politique de conservation des périodiques neuchâtelois

Politique de conservation des périodiques neuchâtelois au sein de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Introduction

Après discussion entre la responsable des Fonds spéciaux, la responsable de la Réserve neuchâteloise et la responsable du secteur périodiques, il apparaît qu'aucun document écrit, concernant la politique de conservation des périodiques neuchâtelois, n'existe. Nous proposons de palier à ce manque, grâce aux quelques points ci-dessous. Il est vrai que certains titres ne prêtent pas à discussion, alors qu'il est plus difficile pour d'autres de prendre une décision. Nous espérons que cette réflexion facilitera la tâche de chacun.

Plan de conservation partagée

Nous avons mené cette réflexion sur les bases du plan PAC, mis sur pied par RERO suite aux problèmes de place que rencontre chacun des partenaires.

Points principaux de ce plan :

- Les bibliothèques qui sont seules à posséder un périodique s'engagent à le conserver à long terme.
- Si les titres n'entrent pas dans les points forts ou priorités de l'institution, la bibliothèque en question les proposera à une bibliothèque RERO.
- Les publications patrimoniales des différents sites sont considérées comme des points forts de l'institution.

Les réseaux et les moyens informatiques actuels nous permettant d'accéder facilement et rapidement aux documents conservés dans d'autres villes ou cantons, il n'est plus nécessaire que plusieurs bibliothèques conservent des titres très spécifiques et pointus.

Nous proposons que ces directives soient appliquées au niveau des villes et des institutions de notre canton.

Périodiques neuchâtelois

Selon le plan PAC, tous les titres neuchâtelois¹ ne devraient pas obligatoirement être conservés à la BV:

- Les titres concernant Le Locle sont conservés au Locle
- Les titres concernant le "bas du canton" sont conservés à la BPU.
- Les titres conservés à la BV doivent concerner le district de La Chaux-de-Fonds, sur le principe de neoco (sujet ne), neaut.(auteur ne), nedit (éditeur ne) ou neimp (imprimeur ne).

Périodiques non neuchâtelois comportant des dossiers ponctuels sur le canton

En restant dans la ligne du plan PAC, nous pouvons décider que les titres suisses comportant des dossiers ponctuels en rapport avec le canton de Neuchâtel sont conservés à la BV dans leur intégralité, uniquement s'ils ne le sont pas dans une autre bibliothèque de RERO.

¹ La difficulté du moment, qui ne devrait être que temporaire, réside dans le fait que tous les périodiques possédés par la BV du Locle ne sont pas encore catalogués dans RERO. En cas de doute, il faut téléphoner à la bibliothèque du Locle pour s'assurer que ce titre est bien conservé chez eux. Il en va de même pour les périodiques neuchâtelois "du bas".

CP/1er juin 2010

S'il est important que ces articles soient mentionnés dans la bibliographie neuchâteloise, il n'est pas impératif de conserver la totalité d'un titre. Les numéros contenant des articles mentionnés dans la bibliographie pourraient être conservés :

- En Ndoc, s'ils traitent d'un événement ou d'une personnalité en rapport avec La Chaux-de-Fonds
- En Réserve N ou en Brochures, lorsqu'un autre district est concerné.

Amalgame entre Réserve neuchâteloise et bibliographie neuchâteloise

Un amalgame peut être fait entre Réserve neuchâteloise et bibliographie neuchâteloise. Il est donc utile de préciser que tout ce qui figure dans la bibliographie neuchâteloise ne doit pas obligatoirement se trouver dans les collections de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds. La BV est actuellement la bibliothèque d'attache de la personne rédigeant la bibliographie, mais elle n'a pas pour mission de conserver tous les documents neuchâtelois sans distinction. Certains documents répertoriés dans la bibliographie sont conservés uniquement à la BPU, voir dans les bibliothèques de faculté. Il en va de même pour les périodiques.

Titres éliminés lors du réaménagement

Sur la base des critères ci-dessus, seuls deux titres avaient été éliminés lors du réaménagement de la bibliothèque, en 2006 :

- Association des amis de J.-J. Rousseau (1968-)
- Math Ecole (1975-)

Ces critères ne s'appliquent pas uniquement aux nouveautés, mais peuvent aussi être utilisés rétroactivement.

Conclusion

Les périodiques neuchâtelois ou comportant des articles en lien avec le canton sont conservés selon les critères mentionnés ci-dessus, soit :

- Valeur patrimoniale, par rapport à la Ville ou la BV
- Périodique se trouvant uniquement à la BV pour la Suisse

Ne seront pas conservés systématiquement :

- Les titres qui se trouvent ailleurs dans le canton et qui ne présentent pas un intérêt direct pour la BV.
- Des titres dont nous possédons quelques numéros épars et dont la collection est complète dans une autre institution du canton.

CP/1er juin 2010

Annexe 4 : Politique d'acceptation des dons de périodiques

Politique d'acceptation des dons de périodiques

Périodiques que nous avons déjà :

Nous acceptons si nous avons des trous, en expliquant que nous ne garderons que ce qu'il nous manque et que nous nous permettrons de "passer plus loin" le solde. Dans l'idéal, ne prendre que les numéros manquants, mais c'est le plus souvent "tout ou rien".

Nous ne prenons pas de titres à double. Si notre collection est complète pour les années proposées, nous renvoyons éventuellement la personne vers une autre bibliothèque susceptible d'accepter le don.

Périodiques que nous ne possédons pas :

Nous acceptons d'office si cela a une valeur pour nous (neuchâtelois, horlogerie par exemple).

Pour le reste, c'est un peu "au cas par cas". Nous ne prendrons pas un titre qui se trouve déjà à NE, FR et VD (on peut diriger la personne vers ces institutions). Par contre, si c'est une collection complète, qui ne se trouve pas forcément ailleurs, nous prenons. Toutefois, si ce n'est pas dans d'autres bibliothèques, mais que l'on nous propose 6 numéros d'un mensuel qui a duré 10 ans, ça ne vaut pas la peine. Voir aussi selon le sujet, nous ne prendrons pas de titres d'informatique, même si la collection est complète.